

L'ÉNERGIE DES CHASSEURS AU SERVICE DE LA NATURE HAUT-SAVOYARDE



2016



**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES
CHASSEURS DE LA HAUTE-SAVOIE**

SOMMAIRE

La Fédération	P 4
La SARL Instinctivement Nature	P 9
La coordination et le service aux ACCA	P 11
La communication	P 13
La formation des chasseurs	P 19
La prévention de la sécurité	P 24
Les contributions environnementales	P 27
L'animation technique	P 33



A l'aube de l'année 2017, et alors que la saison de chasse touche à sa fin, l'activité des chasseurs se poursuit. Leurs engagements au service de la nature vont croissants et les pratiques cynégétiques ne sont finalement qu'une partie infime de leur présence sur le terrain. Au quotidien, ils agissent pour préserver les espaces naturels aux prises avec les aménagements anthropiques, et choyer la faune sauvage victime de la banalisation des écosystèmes et de la perturbation engendrée par les diverses activités se déroulant sur le territoire.

Bien que le suivi et la gestion de la faune sauvage restent notre cœur de métier, ce document permet de chasser les idées reçues et de mieux appréhender, objectivement et réellement, le spectre de nos actions et la diversité de nos engagements aux côtés de nos partenaires environnementaux.

Je vous propose une synthèse non exhaustive des actions entreprises et mises en place par l'organisation et le réseau cynégétique haut-savoyard en 2016.

André Mugnier
Président de la fédération des chasseurs de la Haute-Savoie

LA FÉDÉRATION

NOUVELLE MANDATURE POUR LA FÉDÉRATION ET SON CONSEIL D'ADMINISTRATION



© G. Coursat

L'année 2016 a marqué le renouvellement du conseil d'administration de la Fédération. Les 8 administrateurs sortants ont été réélus et le conseil d'administration a unanimement renouvelé sa confiance à son président, André Mugnier.

Avec son conseil, le président a inscrit au rang des dossiers prioritaires de la mandature : la prévention de la sécurité et le partage de la nature, la dynamisation de la communication en direction notamment du grand public, l'extension de la maison de la chasse, la valorisation de la venaison de gibier local et le traitement des déchets, le développement de la SARL Instinctivement Nature.

Inscrire la chasse dans son temps

Lors de l'assemblée générale du mois d'avril au Grand Bornand, le président a souligné la nécessité de savoir faire évoluer les modèles, de veiller aux économies d'échelle, à la mutualisation mais aussi à la professionnalisation, tant aujourd'hui les dossiers deviennent complexes au niveau administratif, juridique et scientifique. Il a confirmé la volonté de la Fédération de continuer à construire un avenir dans cet esprit volontaire, de respect des arbitrages et pour le bien commun de la chasse en Haute-Savoie. Tout faire pour que la chasse perpétue ses richesses, sa culture et ses traditions, pour que l'expérience, les compétences et le dévouement des chasseurs soient reconnus et moteurs en Haute-Savoie.

C'est le défi et la ligne de conduite tracée pour les trois années à venir.



© C. Daidosso

NOUVEL EXÉCUTIF ET NOUVEAU CARNET DE ROUTE POUR LA FÉDÉRATION NATIONALE DES CHASSEURS

L'année 2016 était aussi une année de renouvellement de mandat national. Willy Schraen, Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Pas de Calais, a pris la succession de Bernard Baudin à la tête de la Fédération Nationale.



Jeune chasseur et également pêcheur passionné, ce rural engagé a pris l'engagement de donner un nouveau souffle à la chasse française et de lui assurer toute sa place dans la société et au service de la préservation des habitats naturels de la faune sauvage, de la biodiversité et de l'aménagement des territoires.

Il a choisi d'aller vite, s'est entouré d'une équipe soudée d'administrateurs, avec un premier cap d'ici le printemps prochain et la préparation de réformes nécessaires pour la chasse. Pour mener à bien ce projet ambitieux, il a décidé de s'appuyer sur une gouvernance novatrice et un organigramme complet et transversal composé de 6 commissions plénières et 10 groupes de travail. Parmi ces groupes, il a fait appel à André Mugnier, président de la Fédération de la Haute-Savoie pour d'une part poursuivre le pilotage du groupe grands prédateurs, avec la gestion en direct du loup et pour d'autre part animer une nouvelle réflexion sur la sécurité et le partage de la nature. Le président de la Haute-Savoie sera appuyé dans sa tâche par Eric Coudurier, détaché spécifiquement pour contribuer à l'animation de ces deux dossiers nationaux.

UN SERVICE TECHNIQUE EXPERT DE L'ENVIRONNEMENT

Le service technique s'est développé au fil des années pour répondre aux nombreuses sollicitations statutaires. Aujourd'hui, c'est un service expert de l'environnement, qui doit répondre aux problématiques cynégétiques et environnementales, qui est appelé également à conseiller, informer, éduquer, communiquer et expertiser.

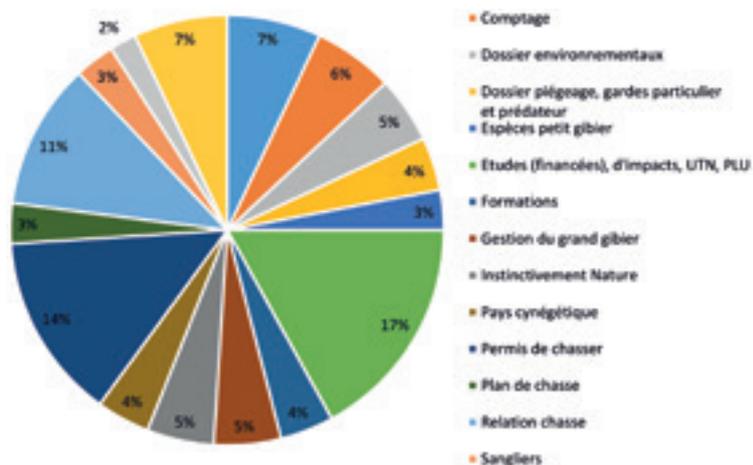
Face à la croissance démographique du département, ses missions ont dû nécessairement évoluer. L'important n'est plus aujourd'hui de savoir s'il y a 1 ou 2 chevreuils dans un marais mais de préserver cet espace de l'artificialisation et de l'urbanisation. L'enjeu majeur est de sauvegarder les espaces naturels indispensables à la faune sauvage et au maintien de la chasse.

Le service est consulté pour les projets touristiques, routiers ou urbains. Ses compétences sont reconnues. La voix des chasseurs est entendue grâce à son réseau et au travail mené en partenariat avec les présidents d'ACCA.

Il appartient également au service technique de poursuivre les missions habituelles qui sont la gestion des populations, le suivi des dégâts, le plan de chasse, l'analyse des prélèvements, les espèces nuisibles. Il a aussi à charge une mission pédagogique:

la formation, en particulier celle des chasseurs. Elle représente plus de 25% de la charge de travail du service technique. On peut citer à ce titre et tout particulièrement la formation au permis de chasser qui mobilise le service technique mais aussi le service administratif.

Le service bénéficie d'une équipe compétente et surtout motivée autour de l'objectif de défense de la chasse et des intérêts des chasseurs. Plus de 9000 journées de travail ont été consacrées à la sauvegarde et la préservation de l'environnement en 2016.



UN SERVICE ADMINISTRATIF INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

À cœur de ce service, les fonctions d'administration, de gestion et d'organisation tiennent une place importante dans la Fédération. Le personnel administratif est notamment un interlocuteur privilégié pour les chasseurs et les contacts extérieurs.



Valérie Geiller
Assistante de direction
04.50.46.49.94
vgeiller@chasseurs74.fr

« Je suis en charge du secrétariat du Président et de la Direction ainsi que de l'organisation des événements. Je pilote le secrétariat général et coordonne les services. Je gère également les outils internet ».



Isabelle Martinod
Secrétaire
04.50.46.89.21
imartinod@chasseurs74.fr

« Je suis responsable du guichet de validation des permis de chasser. J'assure par ailleurs la gestion des déclarations de dégâts et leur traitement, la préparation de l'Assemblée Générale et des réunions de pays cynégétiques. »



Valérie Marin-Cudraz
Secrétaire
04.50.46.89.21
vmarincudraz@chasseurs74.fr

« J'assure votre accueil à la Fédération et au standard téléphonique. J'ai plus particulièrement la responsabilité du secrétariat technique et juridique. J'ai la mission de traiter les inscriptions à l'examen du permis de chasser et les agréments des gardes-chasse particuliers. Enfin je suis en charge de la saisie des plans de chasse. »

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS : LE DYNAMISME DE LA CHASSE AU CŒUR DES ENJEUX ÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

Près de 700 participants se sont réunis au Grand Bornand le 23 avril pour partager le temps fort annuel de la vie associative cynégétique départementale. Une assemblée honorée de la présence de Guillaume Douheret, secrétaire général de la préfecture, d'André Perrillat-Amédée, maire du Grand Bornand, et de nombreux élus départementaux.

La chasse, un acteur clef de la nature

L'occasion de témoigner, au travers de divers projets concrets, que la chasse est un interlocuteur engagé au service de la préservation de la biodiversité, par ses actions en faveur de la sauvegarde et de la gestion de la faune sauvage, de la défense et de l'amélioration de la qualité des habitats naturels, de la formation pédagogique des chasseurs et d'éveil des jeunes à la nature ou encore par son appui technique aux collectivités territoriales.

L'occasion de mettre l'accent sur l'ambitieux travail de réflexion et d'élaboration de nouvelles mesures applicables dès la saison de chasse 2016, en faveur d'une organisation renforcée des actions de chasse, notamment collectives, d'une prévention accrue de la sécurité, d'une meilleure communication et d'un partage serein de la nature avec les autres usagers.

La chasse, un acteur économique de premier ordre

L'occasion enfin, par l'entremise de Françoise Peschadour, Directrice-Adjointe de la Fédération Nationale des Chasseurs, de rendre compte des résultats de l'enquête économique conduite par le cabinet BIPE sur le rôle économique, social, environnemental et culturel de la chasse en France.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 3,6 milliards d'euros de chiffre d'affaire au niveau national, 410 millions pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes, 28 millions pour la seule Haute-Savoie. Le bénévolat représente dans le département pas moins de 400 équivalents temps plein. En dépensant 1901 € par an, le chasseur haut-savoyard contribue largement à l'activité économique.



© M. Compagnon



© C. Daidosso

AU CONTACT ET AU SERVICE DES DÉCIDEURS

Inscrire la chasse comme une pratique moderne et en adéquation avec la société, mettre les connaissances et l'expérience de terrain des chasseurs au service des décideurs, contribuer concrètement et de manière incontournable à l'avenir des territoires et à leur développement durable, c'est le challenge ressorti des états généraux de la chasse en Haute-Savoie initiés en 2013 et qui constitue la ligne directrice fondamentale de l'action de la Fédération Départementale des Chasseurs.

Cette orientation résolument tournée vers l'intérêt général donne lieu au quotidien à un contact permanent et régulier avec les parlementaires, avec les élus départementaux et de nombreuses collectivités territoriales.



© F.Bouillon

Loi biodiversité

En 2016, l'élaboration de la Loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a suscité un suivi attentif des différentes lectures et navettes devant le parlement, plusieurs interpellations et sollicitations successives des Députés et Sénateurs du département pour défendre les amendements travaillés par les chasseurs. Une écoute et des échanges fructueux, essentiels à la défense d'une approche pragmatique de la biodiversité ainsi qu'à la reconnaissance des chasseurs dans leur implication quotidienne à sa gestion et préservation.

Défense des espaces agricoles, naturels et forestiers

En tant que membre de la Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), la Fédération a participé à une dizaine de séances, étudié de nombreux Plans Locaux d'Urbanismes (PLU) et veillé aux côtés du Préfet, des élus et des autres membres à la préservation de ces espaces indispensables à un aménagement rigoureux et durable.

Congrès départemental des maires

Au mois de novembre, la Fédération faisait partie des quelques partenaires présents, au congrès des Maires de la Haute-Savoie, qui a réuni pas moins de 900 participants. Un rendez-vous phare, lieu de témoignages et d'échanges privilégiés avec de nombreux élus locaux sur des enjeux et des thématiques partagés, à la croisée desquels les chasseurs constituent des partenaires indéniables et reconnus. Le Président de la Fédération a eu l'honneur d'accueillir sur le stand de la Fédération, le Président du Sénat, Gérard Larcher, invité de marque de ce congrès et chasseur passionné lui-même.



© E. Coudurier

UNE NOUVELLE FÉDÉRATION RÉGIONALE DES CHASSEURS AUVERGNE - RHÔNE - ALPES



© B.Bellon

Réforme territoriale oblige, les 8 fédérations de la Région Rhône-Alpes et les 4 fédérations de la Région Auvergne ont planché durant plusieurs mois, en groupes de travail associant élus et professionnels, pour préparer la fusion des deux régions cynégétiques. La fusion des deux anciennes régions cynégétiques est acquise depuis le 1er juillet 2016.

Un plan d'action inédit de gestion environnementale et partenariale avec la Région Auvergne-Rhône Alpes.

Depuis deux années déjà, les fédérations travaillaient sur un certain nombre de projets environnementaux d'envergure, méritant un soutien de leur Région.

Par ailleurs, la Région, aux côtés de la DREAL, a réuni l'ensemble des acteurs environnementaux pour organiser la mise en commun des connaissances et des expertises en vue de construire le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).

Ce contexte a constitué la base d'un nouveau pas majeur, celui de la consolidation d'un vaste plan d'actions d'ampleur régionale favorisant la protection et la restauration des milieux naturels. Ce plan a été présenté auprès du nouveau Conseil Régional. Il a fait l'objet d'un accueil favorable de la Région qui a validé un partenariat d'objectifs décliné sous trois axes principaux : la préservation de la biodiversité, la communication et le partage de l'espace, l'animation globale du programme et sa coordination. Ce partenariat a fait l'objet d'une convention sur 3 ans prévoyant un soutien financier d'un million d'euros.

LES ACTIONS SOUTENUES

Elles concernent tout à la fois la préservation d'espèces emblématiques comme les galliformes de montagne ou le lièvre variable, la réhabilitation des habitats de reproduction du tétras lyre, la connaissance et le suivi des effectifs de loups et de lynx, la préservation de l'environnement par la gestion des milieux naturels, cœur de la biodiversité, l'éducation à l'environnement et le partage des espaces naturels.

La Fédération participe à ce plan au travers de 10 actions représentant un budget de 340 000 €. La fédération consacrera pas moins de 149 000 € sur ses fonds propres pour mener à bien ce travail. Le conseil régional, devrait apporter son aide à hauteur de 191 000 €.

SARL INSTINCTIVEMENT NATURE



UNE SOCIÉTÉ QUI PREND SON ENVOL

Dispositif anticollision nocturne



Reflect - un dispositif basé sur une plaque d'inox enroulée autour d'un gilet en bois, à fixer en bordure de route, tous les 20 mètres dans les secteurs piézoïques.

Le Puy-de-Dôme va prochainement expérimenter un nouveau dispositif destiné à dissuader la faune sauvage de traverser la route de nuit devant le passage des voitures.

Dans un premier temps 3 kilomètres seront concernés sur la commune d'Orcines, entre la Fontaine du Berger et Vulcania, à raison d'un réflecteur tous les 20 mètres, soit 300 réflecteurs sur cet itinéraire où l'on a observé de 30 à 35 collisions par an ces dernières années (chevreuil et sanglier). Par ailleurs l'étude concernera aussi la RD 213 entre le Crest et Aydat où ont été enregistrées de nombreuses collisions également. Un test grandeur nature a donné d'excellents résultats en Haute-Savoie (600 km équipés et une baisse des collisions jusqu'à 100% selon les zones). L'opération est menée en partenariat avec le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.

Créée le 1er juillet 2014, en 2016 la SARL Instinctivement Nature a poursuivi son développement pour renforcer et améliorer le service à l'adhérent, notamment en matière d'aménagement du territoire, de prévention de la sécurité. Elle a aussi développé la contribution des chasseurs au développement durable des territoires au travers d'expertises environnementales.

Devant l'augmentation de cette activité, il a été décidé d'embaucher un premier salarié : Jérôme Chaumontet. Ce jeune ingénieur chasseur est bien connu des services de la Fédération puisqu'il a déjà contribué à plusieurs missions, notamment sur le bouquetin et sur les déchets de venaison. La Fédération ne pouvant pas le recruter, la SARL a pris le relais. Il travaille sur des missions spécifiques environnementales mais

également sur la commercialisation des produits de prévention de collisions, comme les piquets réflecteurs, auprès d'autres fédérations. Il sera amené également à œuvrer à l'aboutissement du dossier de traitement de déchets de venaison.

La SARL compte sur lui pour accroître son chiffre d'affaire et se faire connaître à l'extérieur du département.

La SARL a permis à la Fédération de filialiser certaines de ses activités nouvelles revêtant un caractère commercial. Cette filialisation constitue une avancée importante au cœur des enjeux sociétaux actuels et de pérennisation des structures cynégétiques.

AU SERVICE DE LA PRÉSERVATION DE LA NATURE ET DES DÉCIDEURS LOCAUX

La SARL Instinctivement Nature fournit des prestations de services, propose et met à la disposition des chasseurs et des associations communales de chasse du matériel et des équipements de prévention de la sécurité, d'aménagement et de gestion des territoires.

Les partenariats avec les domaines skiables en faveur de la préservation des habitats et de la faune sauvage constituent aussi une part importante de son ac-

tivité. L'émergence des mises en défend pour l'hivernage de la faune, la multiplication des opérations de débroussaillage..., sont le fruit d'un travail de fond, d'une prise de conscience globale relayés activement par les chasseurs locaux.

La SARL tient à se positionner comme un acteur clé en matière de sensibilisation à l'environnement. Cette action trouve son sens grâce aux collaborations instaurées.

La SARL et la Fédération interviennent à la fois en amont

pour préserver les points sensibles de notre biodiversité locale et en aval pour sensibiliser les populations qui font vivre ou qui utilisent ces territoires.

Dans la dynamique de cette année 2016, les opérations en faveur de la faune devraient continuer à se multiplier en 2017 au regard des demandes qui se font de plus en plus nombreuses.



© L.Pereira



© J.Chaumontet

EN 2016, PLUS DE 4 000HA DE MILIEU NATUREL ONT ÉTÉ EXPERTISÉS DANS LE CADRE DES DIAGNOSTICS D'HABITATS DE REPRODUCTION DU TETRAS-LYRE

UN SAVOIR FAIRE QUI S'EXPORTE

La SARL Instinctivement Nature doit en permanence développer de nouveaux concepts et de nouveaux produits. Sa réflexion s'appuie sur les connaissances et les compétences acquises au fil des années par la Fédération au travers de ses échanges avec les chasseurs, avec les acteurs économiques et politiques qu'elle côtoie. Nous suivons par exemple avec intérêt les progrès réalisés dans l'usage des drones que ce soit pour installer des systèmes de visualisation sur les câbles des remontées mécaniques ou encore pour prévenir les cas de mortalités de la faune sauvage causés par les fauches printanières et estivales.

De même, un autre concept simple mais efficace qui

prend de l'ampleur au niveau national : le **piquet réflecteur**. Cet instrument ne cesse de faire des émules en France. La Savoie, le Doubs, le Jura, les Hautes-Alpes, se sont essayés aux réflecteurs, et en sont revenus convaincus.

Enfin, le matériel de sécurité mis en place cette année en Haute-Savoie a lui aussi trouvé preneur auprès de dizaines de chasseurs un peu partout en France, preuve de l'intérêt que soulève cette question.

C'est grâce à ce type d'outils, que la Fédération et la SARL démontrent leur sérieux et leur enthousiasme à s'impliquer et à œuvrer en faveur de la préservation de l'environnement et du développement durable de nos territoires.



© C. Dalbosso

UNE SOCIÉTÉ AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS

Instinctivement Nature a connu un nouvel essor en 2016, suite à sa participation au **projet** de création d'un **écopont** (passage supérieur dédié à la faune) sur la commune de Viry.

Forte de l'expérience de la Fédération sur l'ouvrage réalisé à Cranve Sales, la SARL a été sollicitée pour apporter dans un premier temps ses connaissances du secteur, puis mener une étude de terrain permettant d'obtenir un état des lieux des populations de faune sauvage et leur répartition de part et d'autre de l'A40.

L'objectif était alors de vérifier la pertinence de l'emplacement choisi pour ce futur écopont, qui a vocation à terme de **rétablir les déplacements de la faune** et les échanges des populations, l'autoroute étant totalement infranchissable pour la faune sur tout le secteur

du Genevois, **entre Vuache et Salève**.

Cette étude, basée sur l'utilisation de pièges photographiques, a fourni un état des lieux précis des espèces présentes, de leur densité et leur déplacement. Les résultats ont permis de valider certaines hypothèses de départ, et de rassurer les acteurs du site sur les possibles impacts de ce passage supérieur (augmentation des mouvements d'animaux et donc des traversées de route et des collisions, mouvements des populations de sangliers et conséquences en termes de dégâts sur les cultures agricoles.)

Suite au succès de cette opération, Instinctivement Nature a déjà exprimé son souhait de garder un partenariat solide avec ATMB et le Canton Suisse de Genève pour contribuer à la suite et à la réussite de ce projet majeur. Dossier à suivre...



© Bureau d'étude INGEROP

TROIS MOIS DE SUIVI ONT ÉTÉ RÉALISÉS, ENTRE AVRIL ET JUILLET 2016, SUR LE SECTEUR DE LA LAIRE À VIRY

COORDINATION ET SERVICE AUX ACCA

AU SERVICE DES ACCA

Conduire des actions d'information, d'éducation et d'appui technique à l'intention des gestionnaires des territoires et des chasseurs, coordonner les actions des associations communales et intercommunales de chasse agréées : un pilier d'intérêt public, cœur des missions statutaires de la Fédération.

Voilà un des aspects central de l'action de la Fédération, peu mis en valeur, mais qui a mobilisé quotidiennement les services de la Fédération tout au long de cette année 2016. Cette coordination a des implications tant administratives que juridiques.

Cette dernière passe par la mise à disposition de la manière la plus simple, efficace et rapide possible des renseignements et consignes utiles aux gestionnaires des territoires et des chasseurs. Contacts téléphoniques, réunions spécifiques, enquêtes, circulaires, ont permis de répondre aux attentes et de rester à l'écoute du terrain. Une communication que la Fédération a tenu à dynamiser, en systématisant de plus en plus les moyens modernes que sont internet, mails personnels et emailings.



© G. Coursat

LA SEMAINE DE PERMANENCE



© V. Geillier

La semaine de permanence est un des moments les plus attendus pour les présidents de société de chasse.

Même si la chasse de certaines espèces est déjà ouverte, cette semaine, au cœur du mois d'août, annonce l'ouverture. Très nombreux, les plus impatients arrivent le premier jour pour récupérer l'équipement nécessaire pour la saison qui approche à grands pas : bracelets, carnets de prélèvement, documentations et instructions diverses.

C'est aussi l'occasion pour tous les chasseurs de venir s'équiper et de découvrir les nouveaux produits conçus par la SARL Instinctivement Nature.

Mais, la semaine de permanence, c'est avant tout un moment privilégié d'échanges pratiques, conviviaux et sympathiques entre les présidents, et les professionnels à leur service.

LES FUSIONS DE COMMUNES ET D'ACCA

La réforme territoriale et les fusions de communes ont généré un accompagnement spécifique des ACCA concernées :

Soit dans la mise en œuvre de la fusion des ACCA, aboutie par exemple entre les ACCA de Metz-Tessy et Epagny, soit dans la réflexion et l'interprétation des nouvelles dispositions de la loi.

Le texte de loi pour la reconquête, de la biodiversité, de la nature et des paysages, laisse désormais le choix aux ACCA de fusionner ou non et de se donner le temps au besoin de préparer au mieux cette évolution.



© C.Clavioz

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES ACCA

La mise à jour des règlements intérieurs et de chasse ainsi que les recommandations en matière d'administration des ACCA ont été au cœur des préoccupations printanières, en cette année de renouvellement des membres des conseils d'administration, mais aussi de mise en œuvre sur le terrain des nouvelles dispositions en faveur de la sécurité.

Un soutien spécifique a dû être apporté par ailleurs à certaines ACCA en difficulté, suites à des raisons diverses, pour préparer l'ouverture de la chasse (Boège, Poisy, Sales).



© FDC 74

LA COMMUNICATION



LE CHASSEUR HAUT-SAVOYARD



JOURNAL DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA HAUTE-SAVOIE

LE LIEN AVEC LES CHASSEURS

Assurer un lien permanent avec les chasseurs de la Haute-Savoie est une priorité de la Fédération et de son conseil d'administration. Le «chasseur haut savoyard», édité trois fois par an en avril, août et décembre est le support régulier privilégié de cette politique. Il est édité à plus de 9000 exemplaires, envoyés à l'ensemble des chasseurs du département et aux élus locaux.

Ce support papier est conforté par les moyens électroniques actuels, à la faveur d'un effort quotidien qui consiste à rassembler et tenir à jour les adresses mails des présidents d'association et des chasseurs du département.

Des informations, des conseils et des actualités sont régulièrement transmises, par le web, aux chasseurs de la Haute-Savoie.

LE LIEN AVEC LE GRAND PUBLIC ET TOUS LES PASSIONNÉS DE CHASSE

Le site internet et les réseaux sociaux (facebook et Twitter) animés par la Fédération sont des moyens de communications complémentaires pour partager l'actualité de la Fédération et de la chasse. Ces actualités sont suivies quotidiennement par un public nombreux. La page facebook de la Fédération est suivie par 6500 internautes tandis que notre site internet enregistre plus de 7000 connexions par mois en moyenne.

Ce dynamisme est entretenu grâce à des mises en ligne, presque journalières, d'actualités et d'informations liées à l'activité des chasseurs en Haute-Savoie. Malgré l'avènement de ces techniques modernes de communication, la presse reste encore un vecteur supplémentaire de communication. Des contacts réguliers, par communiqués ou conférences, avec la presse locale «papier» et «audiovisuelle» ont permis en 2016 de valoriser les connaissances et les savoir-faire des chasseurs. La presse spécialisée s'est fait également l'écho de l'actualité cynégétique haut-savoyarde au cours de ces douze derniers mois.



LE WEB ET LES RÉSEAUX SOCIAUX

De nos jours, les réseaux sociaux sont utilisés en grande partie sur des smartphone et sont devenus un moyen incontournable de communiquer très vite.

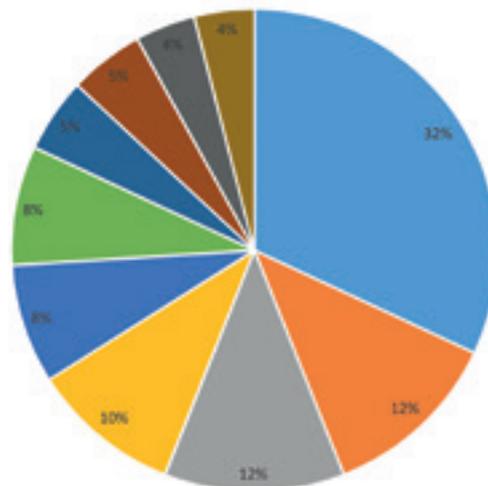
C'est parce que Facebook arrive en tête des réseaux que la Fédération des Chasseurs de Haute-Savoie utilise ce moyen de communication depuis plusieurs années.

Aujourd'hui, la page des chasseurs haut-savoyards est l'une des plus dynamiques et des plus consultées. Nos **6500 fidèles abonnés** reçoivent des informations quotidiennes, des messages ciblés.

Le site internet **www.chasseurs74.fr** touche également un large public. Il met en avant, chaque semaine, des actualités plus détaillées et plus ciblées à l'attention de l'ensemble des chasseurs mais également du grand public.



Pages les plus consultées sur le site internet



- Autre pages
- Infos pratiques et juridiques
- Valider votre permis de chasser
- Passer votre permis de chasser
- Permis de chasser et nouveau chasseurs
- Jours de chasse en Haute-Savoie
- Actualités
- Vente de matériel pour la chasse
- Les séjours de chasse proposés par la Fédération
- Vous percutez un animal sur la route

EVOLUTION DU NOMBRE DE VISITE SUR LE SITE INTERNET



LA FÉDÉRATION EST ÉGALEMENT PRÉSENTE SUR TWITTER AVEC PRÈS DE 600 ABONNÉS

LES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

La réforme des rythmes scolaires est en place depuis la rentrée de septembre 2014. De manière hebdomadaire, elle impose aux établissements scolaires la mise en œuvre, pour les élèves, de temps d'activités périscolaires (TAP).

Suite à l'expérience initiée en partenariat avec la commune d'Allonzier-la-Caille, la Fédération a souhaité, en 2016, développer ce service et proposer ses animations auprès de l'ensemble des communes du département. Pas moins de 11 communes ont d'ores et déjà répondu favorablement.

Un contrat civique a été recruté spécifiquement pour mener à bien cette mission. Ainsi les lundi, mardi et jeudi après-midi, quelque part dans une école de la Haute-Savoie, ce professionnel de la Fédération des chasseurs, parfois accompagné d'un membre de l'ACCA locale, propose un éveil à la nature et une découverte de ses mystères. Les retours sont pour l'heure très positifs.

Les enfants sont ravis de mieux connaître les secrets de la faune ordinaire qui les entoure et les élus sensibles à ce que les acteurs du territoire contribuent à l'éducation des plus jeunes.



© A. Le Mignot

LA FÊTE DE LA CHASSE DES DEUX SAVOIE AU CŒUR DE L'ÉVÈNEMENTIEL



© D. Loridon

Cette fête inédite organisée les 20 et 21 Août à Aix-les-Bains sous la houlette de David Loridon aura marqué les temps forts cynégétiques de l'année dans les pays de Savoie.

Avec plus de 5000 visiteurs, cette première édition a été une belle réussite, saluée par tous. Si l'esplanade de la ville d'eau, au bord du lac du Bourget, offrait un cadre exceptionnel, l'association des deux fédérations de chasseurs (Savoie et Haute-Savoie), pour communiquer, animer et être un relais efficace auprès des chasseurs, a contribué à donner à cette aventure une envergure interdépartementale et même régionale. Un stand imposant et commun entre les deux structures a d'ailleurs montré la connivence entre les deux fédérations savoyardes au regard des problématiques qu'elles gèrent et de leur volonté à placer les chasseurs comme acteurs privilégiés de la gestion et de la préservation de la nature dans les pays de Savoie.

Avec plus de 80 stands et la présence de nombreuses associations cynégétiques, une image complète et valorisante de la chasse a été véhiculée, bien au-delà des chasseurs des pays de Savoie. Rendez-vous d'ores et déjà pris pour 2017 et les acteurs cynégétiques s'activent pour que ce salon devienne une référence et un rendez-vous incontournable.

UNE JOURNÉE DE COMMUNICATION PRIVILÉGIÉE

Le Dimanche 16 octobre 2016, les chasseurs sont sortis tout spécialement du bois. Ils ont invité pour la seconde année consécutive, leurs concitoyens à découvrir et partager leur passion empreinte de communion avec la nature, de sécurité, de tradition et de convivialité. **31 sociétés de chasse de la Haute-Savoie ont ouvert leurs territoires** et leur savoir-faire aux non chasseurs. Pas moins de **170 personnes ont répondu à leurs invitations**. Le temps d'une matinée, c'est au cœur des espaces naturels, dans les ors et les carmins automnaux, qu'elles ont pu découvrir la nature, guidées par l'instinct des chasseurs et de leurs chiens.

Sur les chemins de traverses, les invités ont vécu la joie et la convivialité de la chasse en battue aux chiens courants, l'exigence de la chasse à l'approche du chamois ou encore la magie de la chasse du tétras-lyre et de la bécasse aux chiens d'arrêt. Passé le temps de la première rencontre, très vite, les langues se sont déliées. Les échanges ont été riches, parfois provocateurs, souvent drôles mais toujours enrichissants. Si les novices ont découvert la beauté des milieux naturels et la richesse de la faune sauvage à travers le prisme des arts cynégétiques, les accompagnateurs ont transmis et partagé leurs connaissances des choses de la nature. La découverte associée aux plaisirs de la rencontre et de l'échange ont été les maîtres mots de cette journée qui a témoigné du savoir-faire de la nature dont les chasseurs sont dépositaires ; loin des clichés et des caricatures.

André Mugnier, Président de la Fédération, se félicite de l'engouement que suscite cet appel au partage et remercie vivement les 31 sociétés de chasse qui se sont engagées, pour favoriser ce «vivre ensemble» dans un esprit de tolérance, de sécurité, de partage et d'émotion au naturel.

Les sociétés de chasse organisatrices

- ACCA D'ANDILLY,
- ACCA D'ANNEY,
- ACCA D'ARCHAMPS,
- ACCA DE BONNEVILLE,
- ACCA DE BONS EN CHABLAIS,
- ACCA DE CHALLONGES,
- ACCA DE CHESSENAZ,
- ACCA DE CHEVRIER,
- ACCA DE CLARAFOND,
- ACCA DE FILLINGES,
- ACCA DE LA BALME DE THUY,
- ACCA DE LA RIVIERE ENVERSE,
- ACCA DE LESCHAUX,
- ACCA DE LOISIN,
- ACCA DE MANIGOD,
- ACCA DE MARIGNIER,
- ACCA DE MORZINE,
- ACCA DE SAINT-FERREOL,
- ACCA DE SAINT GERMAIN SUR RHONE,
- ACCA DE SERRAVAL,
- ACCA DE SEYTHENEX,
- ACCA DE SEYTROUX,
- ACCA DE VAL DE FIER,
- ACCA DE VIUZ LA CHIESAZ,
- ACCA DE VEYRIER,
- ACCA DE VETRAZ-MONTHOUX,
- AICA DIANE GRANDE GORGE,
- AICA DU PLATEAU DE LA SEMINE,
- AICA DES EFFRASSES,
- AICA DU HAUT GIFFRE,
- CP DE LA SARVE



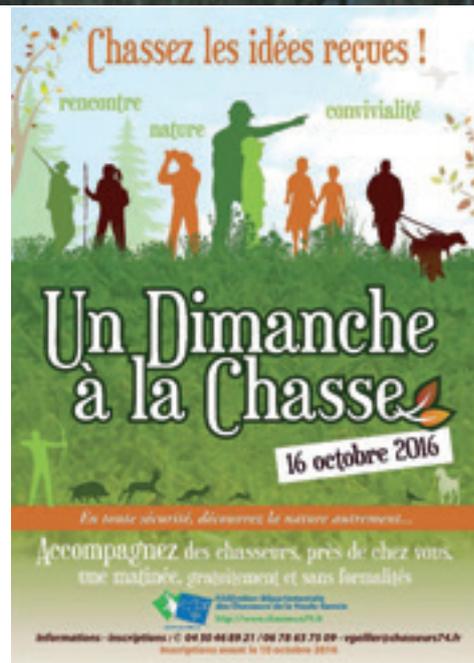
© ACCA de Morzine



© CP de la Sarve



© G.Coursat



**170 PERSONNES ONT RÉPONDU À L'INVITATION
DES 31 SOCIÉTÉS DE CHASSE**

FORMATION AU COEUR DES DOMAINES SKIABLES



© J. Chaumontet

Le personnel des stations de ski est peu sensibilisé aux questions environnementales. Cela peut-être dû aux attentes de la clientèle et de la forte concurrence existante. Cela peut aussi être involontaire par l'absence d'éducation des acteurs sur le territoire.

Au-delà des dispositifs de mise en défend ou encore des actions de réhabilitation des habitats de reproduction du

tétras lyre, il est indispensable de faire un travail pédagogique et de sensibilisation. Faire comprendre l'intérêt de ces actions par rapport aux loisirs pratiqués, c'est faire comprendre que l'on pratique dans un milieu vivant qui est bien plus qu'un simple support d'activités.

La Fédération, avec l'appui de la SARL, a mis en place un programme visant à **informer et à sensibiliser le personnel des domaines skiables** ainsi que l'ensemble des socio-professionnels qui y sont rattachés. Moniteurs, guides, offices de tourisme sont conviés sur des demi-journées de formation. Les logiques de cohabitation entre la préservation de la faune sauvage et le développement des activités de loisirs hivernales sont abordées. La faune et les enjeux de l'hivernage et/ou de la reproduction sont la base de ces interventions avec, si possible, une visite de terrain à l'appui.



© J. Chaumontet

La Société des Remontées Mécaniques d'Avoriaz a franchi le pas. La Compagnie du Mont Blanc et d'autres stations devraient les rejoindre dès l'année prochaine.

L'enjeu de ces formations est bien évidemment d'informer, mais aussi de faire de chaque participant un relai auprès de ses collègues et auprès du grand public. Chacun doit se sentir concerné par le respect des zones à préserver. La volonté n'est pas d'interdire **l'accès à la montagne** mais de **préserver** ses richesses naturelles, qui contribuent aussi aux plaisirs des pratiquants.



© J. Chaumontet

COMMUNICATION ET SENSIBILISATION DE TERRAIN

Au cœur de la démarche dynamique, voulue par le conseil d'administration de la Fédération en matière de communication, la réalisation de supports d'information et de sensibilisation est régulière. Après la réalisation d'une nouvelle plaquette de présentation de la Fédération en 2015, l'année 2016 a vu la réalisation de divers panneaux d'information mis en place sur le terrain pour partager l'espace ou encore pour sensibiliser les usagers de la nature au respect des zones d'hivernage de la faune sauvage. À Copponex, une action en partenariat avec l'ACCA et la ferme de Chozal a permis de valoriser l'action des chasseurs pour garantir un espace de quiétude en faveur la faune sauvage, au cœur de la réserve de chasse. Une action identique a été menée à Brizon avec la commune et la communauté de communes Faucigny-Glières.



© E.Coudurier



ANIMATION ORIGINALE SUR LES DOMAINES SKIABLES

Depuis de nombreuses années, la Fédération des chasseurs travaille en partenariat avec les domaines skiabiles de Haute Savoie afin de préserver la faune et ses habitats remarquables.

Afin de sensibiliser petits et grands à cette nature exceptionnelle et aux enjeux de sa préservation, la Fédération a mené, avec la Compagnie du Mont Blanc, dans le cadre de l'Observatoire environnemental, **une opération inédite de sensibilisation du grand public.**

Le 12 avril 2016, la Fédération, et l'ACCA des Houches, ont réalisé une animation sur le domaine skiable de Saint Gervais les Houches, station familiale de la vallée de Chamonix où de nombreuses actions ont été menées (inventaire des habitats de la faune, mise en protection de ses zones d'hivernage, visualisation des câbles accidentogènes des remontées



© L.Pereira

mécaniques; préconisations pour le maintien des habitats sensibles lors des travaux, etc).

Pour cette animation, **une mascotte de tétras** a été confectionnée et a **parcouru** le site, afin d'attirer l'attention du public sur cet oiseau remarquable et emblématique.

Des animaux naturalisés permettaient aussi à tous d'approcher de près les espèces qui vivent au cœur des domaines skiabiles: lagopèdes alpins, chamois, gélinittes, etc. Une classe de l'école de Houches a profité de cette animation toute la journée et découvert les modes de vie des animaux par des jeux et des ateliers. Une initiative originale et ludique qui a fait la joie du public. Il est d'ores et déjà prévu de reconduire cette opération en 2017 sur ce site et probablement sur d'autres.



© L.Pereira

FORMATION DES CHASSEURS

À L'ÉCOLE DE LA CHASSE AU CŒUR DU MASSIF DES BAUGES

Deux stages ont été initiés en 2016. Un premier début septembre qui avait une vocation départementale et un second dont l'envergure était régionale et nationale. Organisés conjointement par les fédérations de chasseurs de la Savoie et de la Haute-Savoie mais aussi par la fédération régionale des chasseurs (stage national) et le groupement d'intérêt cynégétique des Bauges, ces stages sont le fruit d'un partenariat original avec la réserve nationale de chasse et de faune sauvage des Bauges, cogérée par l'ONF, l'ONCFS et le Parc Naturel Régional éponyme. Cette année, 22 nouveaux chasseurs (7 de la Haute-Savoie, 7 de la Savoie, 1 de chaque département de la région Auvergne Rhône-Alpes et 3 de la région Bourgogne-Franche Comté) ont eu le privilège d'y participer. Ils ont fait découvrir aux chasseurs en herbe la chasse à l'approche du chamois et du mouflon dans l'environnement abrupte, minéral et très dénudé des montagnes des Bauges.

Yolène est haut-savoyarde. Nouvelle détentrice du permis de chasser, elle a eu la chance de participer à ces trois jours d'immersion au cœur de la nature « baujue ». La découverte de l'implication des acteurs locaux dans la gestion du territoire, la reconnaissance des ongulés de montagne sur le terrain et la chasse du chamois et du mouflon ont permis à Yolène de

mieux connaître ce massif et le rôle que jouent la chasse et les chasseurs. Malheureusement pour Yolène qui était en binôme avec David, un chasseur des Bauges, le brouillard et la pluie sont venus compliquer très sérieusement la partie de chasse basée sur l'observation et l'approche. Finalement, Yolène a vu des animaux qui ne correspondaient pas aux critères de tir. Elle garde cependant un excellent souvenir de ce stage « magnifique par les paysages rencontrés et les animaux observés et extraordinaire pour les rencontres humaines qu'il a permis ».



ÉCOLE DE CHASSE DES GLIÈRES ... À LA DÉCOUVERTE DE LA BÉCASSE

Chaque année, les nouveaux chasseurs sont invités par la Fédération et des sociétés de chasse partenaires à découvrir différents aspects de la chasse Haut-Savoyarde. Les écoles de chasse aux chamois, mouflons et cerfs rencontrent toujours un franc succès. Depuis quelques années, un

nouveau stage est proposé aux chasseurs en herbe. Née d'une convention entre la Fédération et le Club National des Bécassiers des Savoie et de l'Ain, cette école de chasse permet à de nouveaux détenteurs du permis de chasser de découvrir la chasse de la bécasse au chien d'arrêt.



4 chasseurs ont participé à cette initiation le **samedi 22 octobre** 2016. Deux chasseurs expérimentés du Club National des Bécassiers ainsi qu'un agent de la Fédération, ont endossé le temps d'une journée la tenue de guides. Avec pédagogie et passion, ils ont tenté de faire apprécier aux apprentis bécassiers toute la subtilité de cette quête particulière et parfois difficile.

Au terme d'une journée de chasse intensive, tous les milieux les plus propices à l'oiseau ont été explorés. Malheureusement aucun prélèvement n'a pu s'opérer. Malgré tout, les stagiaires en auront pris plein les yeux puisque 3 bécasses, 3 tétras-lyre, 1 gélinotte et 1 blanchot auront été levés. Aux dires de l'ensemble des stagiaires, cette journée a tenu toutes ses promesses, forte de sa pédagogie, de son éthique comportementale et de sa mise en pratique.

La Fédération a mis à disposition des sociétés de chasse en 2016 un catalogue de formations désormais éprouvé depuis plusieurs années. Il convient de remercier Groupama qui c'est engagée aux côtés de la Fédération.

En faveur d'une meilleure sécurité, la **formation Battue et Sécurité**, a bénéficié cet automne à une trentaine de chefs d'équipes qui peuvent officier en connaissance de cause. C'est plus que jamais une exigence pour tous d'organiser avec méthode une partie de chasse. Par petits groupes de 9 chasseurs, les formateurs abordent cette question de responsabilité et décortiquent l'accidentologie de la précédente saison de chasse ainsi que les comportements adéquats en cas d'accident. Le stage s'est déroulé sur deux jours : les 5 premiers lundis et mardis qui ont suivi l'ouverture de la chasse. Les retours des participants ont été très bons, avec ce stage qui colle bien à la réalité de nos territoires hauts-savoyards. Des stagiaires qui apprécient cette organisation proche de leurs attentes, sur un enjeu de taille que tous les chasseurs doivent relever, dans un esprit convivial et sérieux, car ce n'est pas incompatible.

Avec des chasseurs déjà fortement sensibilisés à ces questions par les formations chefs d'équipes délivrées pendant l'année et qui seront l'an prochain généralisées à tous les chasseurs, cette

formation est appelée à être retravaillée quant à son concept, pour l'ouvrir plus largement et mieux répondre encore aux attentes actuelles sur ce site exceptionnel de Champ Laitier, au cœur des Glières



© J.J. Pasquier

UNE TRENTAINE DE CHEFS
D'ÉQUIPES FRAICHEMENT
INFORMÉS PEUVENT OFFICIER
EN CONNAISSANCE DE CAUSE

FORMATION DES GARDES PARTICULIERS, ACTEURS INCONTOURNABLES ET COMPÉTENTS AU SERVICES DES ACCA

Depuis maintenant 10 ans, il est obligatoire pour tout nouveau garde particulier de suivre une formation initiale qui se déroule en début d'année. Une formation très complète de 18 heures au total, au cadre fixé par la loi, que la Fédération a tout de même adapté au contexte haut-savoyard, pour répondre aux attentes de terrains.

Pour les gardes particuliers, une **formation initiale est obligatoire** et une autre au moment du renouvellement de l'agrément, conformément au Schéma Départemental de Gestion Cynégétique. Avec l'aide des inspecteurs de l'ONCFS spécialisés dans cette formation et de la Fédération départementale des gardes particuliers, les collaborateurs de la fédération des chasseurs missionnés aident ces futurs gardes à se faire un carnet d'adresse, pour savoir qui appeler lorsqu'ils seront en fonction. Le fonctionnement de la justice, la rédaction de PV, de compte rendus, la régulation des nuisibles et toute la législation cynégétique est également abordée. De même, tous les outils nécessaires à leur mission au sein d'une ACCA leurs sont présentés et détaillés.

Après enquête, un agrément est ensuite délivré par le Préfet. **L'agrément est valable 5 ans** et doit être renouvelé.

Chaque garde expérimenté est invité à suivre tous les 5 ans, une session de formation au renouvellement d'agrément. Cette session élaborée suivant leurs attentes, par les soins des formateurs, plait beaucoup : on parle chiens errants, chasse en temps de neige, chiens de pieds... Une formation continue indispensable où l'expérience des uns et des autres se voit mutuellement confortée et enrichie.



© FDC 74

FORMATION VENAISON : UN RÉSEAU DE 300 RÉFÉRENTS «HYGIÈNE» FORMÉS SUR LE DÉPARTEMENT

47 CHASSEURS ONT ÉTÉ
FORMÉS À L'EXAMEN INITIAL DU
GIBIER SAUVAGE EN 2016



© J.J. Pasquier

La formation « hygiène et venaison », propose de faire **découvrir les préceptes** essentiels à respecter **en matière de traitement de la venaison et de sécurité alimentaire**.

Les stagiaires ont été accueillis avec chaleur et compétence par l'ACCA de Bellevaux pour la première session, dans un site d'exception au pied du Roc d'Enfer. C'est un binôme des ACCA de Faverges et St Ferréol qui a pris en charge la seconde session. Les participants ont pu découvrir la nouvelle chambre froide de l'ACCA, très bien conçue. Pour la dernière session, c'est le binôme Le Reposoir – Scionzier qui était à l'oeuvre, avec l'aide de l'AICA du Haut Giffre (pour la biche) et un excellent équipement privé, celui du louvetier Joseph Rol. Ce dernier n'hésitant pas à rappeler à tous que le traitement de la venaison doit être abordé avec autant de motivation et de détermination que d'autres volets de la passion cynégétique.

Le cadre légal actuel repose sur des principes de bonne intelligence, que chaque participant est invité à découvrir, pour respecter les préceptes indispensables à l'hygiène de la venaison, pierre angulaire du principe de traçabilité pour une commercialisation.

Il s'agit aussi de disposer de réseaux de chasseurs formés, à même de faire remonter des informations chaque saison sur des carcasses jugées suspectes. On utilise alors le **réseau SAGIR** pour faire remonter au laboratoire l'organe jugé litigieux par le référent hygiène. Deux cas de doute tuberculose ont été écartés à l'automne : un sur un foie de sanglier à Thyez et l'autre sur un poumon de cerf au Petit Bornand ; de même qu'un chevreuil avec une grosse articulation ramené entier au laboratoire, ce qui a permis de lever le doute sur cette commune périphérique du Bargy.

LA FORMATION AU PERMIS DE CHASSE

Bilan 2016

91 candidats supplémentaires ont obtenu leur permis après plusieurs tentatives.

A raison d'une session d'examen par mois, de février à novembre, 9 soirées de formations théoriques et 18 journées de formations pratiques sur le terrain auront été nécessaires pour préparer au mieux les candidats.

L'investissement du personnel fédéral est considérable tant d'un point de vue administratif (suivi des dossiers, préparation des convocations...) que technique (animation des formations, présence aux examens...). L'investissement des formateurs bénévoles est aussi important, soit environ 95 journées de présence pour 2016.

Au total, 12 formateurs bénévoles s'investissent tout au long de l'année dans l'ensemble de ces sessions. 5 d'entre eux ont été formés à l'école du Bouchet, dans le cadre d'un stage dispensé par l'ONCFS. Pédagogues et passionnés, ils n'hésitent pas à faire plusieurs dizaines de kms pour former les futurs chasseurs.

Chasse accompagnée

La formation préalable à l'obtention d'une attestation de chasse accompagnée a attiré cette année pas moins de 21 candidats, spécifiquement formés au maniement des armes lors de la journée organisée au mois de juillet.

Les formateurs bénévoles



© C.Daidosso

Christophe Deya - Formation Théorique

Horace Bellia - Formation Pratique

Découvrir la chasse, accompagné par un aîné expérimenté, c'est aussi une voie sage et originale pour accéder à la pratique de la chasse.

Une formation spécialement réservée aux exploitants agricoles

Dans le cadre de sa contribution au plan national loup, la Fédération des chasseurs organise chaque année une session accélérée du permis de chasser. Cette initiative s'adresse prioritairement aux éleveurs désireux de se défendre en cas d'attaques de loup sur leur troupeau.

Ces tirs de défense ne peuvent être effectués que par une personne titulaire d'un permis de chasser validé, sur demande et après autorisation du préfet.

13 agriculteurs ont répondu présents pour cette quatrième édition, organisée au mois de février 2015.

A l'issue de l'examen, 10 agriculteurs ont obtenu le précieux sésame. Au total, près de 67 agriculteurs auront été formés à l'examen du permis de chasser depuis le lancement de l'opération en 2013.

Un film « made in Haute-Savoie » mis à disposition des candidats

Afin d'étoffer la gamme de supports de révision mis à la disposition des candidats, un film consacré à la formation pratique et adapté au parcours élaboré sur le site du stand de tir de Sillingy a été réalisé au cours de l'année 2016.

La Fédération a fait appel à deux bénévoles passionnés du camera club de SNR à Seynod. Patrick Revillard et Patrice Beauquis, tous deux formateurs bénévoles, ont endossé le rôle d'acteurs.

Tourné en avril 2015 sur le site d'examen départemental (stand de tir ASBTC à Sillingy), le film a été monté au cours de l'automne puis mis en ligne sur le site internet de la Fédération départementale des chasseurs début 2016. Un support DVD est également remis gratuitement à chaque candidat à l'issue de la formation pratique. De nombreux candidats ont salué cette initiative et nous ont confirmé l'avoir utilisé lors de leurs révisions. La Fédération tient à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce projet.



© C.Daidosso

EN 2016, 321 CANDIDATS SE SONT PRÉSENTÉS À L'EXAMEN DU PERMIS, ET 229 L'ONT OBTENU

FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT DES PIÉGEURS AGRÉÉS

Le piégeage subsiste comme mode de chasse traditionnel pour quelques oiseaux migrateurs (vanneau, alouettes, grives, pigeon), mais uniquement sur quelques départements. Il ne peut être en réalité pratiqué que pour la régulation d'espèces classées « nuisibles » par arrêté ministériel triennal.

Le piégeage s'inscrit dans la modernité, et respecte un cadre légal précis. Comme pour toute activité liée à la chasse, le piégeur doit obtenir un permis, délivré sous la forme d'un agrément préfectoral à l'issue d'une formation de 2 jours, il est valable à vie. Cette formation comprend deux modules : une journée théorique dédiée à la compréhension des volets réglementaires et une demi-journée consacrée à « se coincer les doigts » sur le terrain en manipulant les pièges !

Pour la formation théorique, les candidats reçoivent une documentation à étudier, puis présentée et expliquée durant une journée au siège de la Fédération. En fin de journée, un examen écrit et oral permet aux formateurs de s'assurer de la complète compréhension des règles de base du piégeage par tous les stagiaires. Ces derniers seront ensuite conviés à la manipulation des outils sur le terrain, mis à disposition aimablement par M. Desalmand à Cornier.

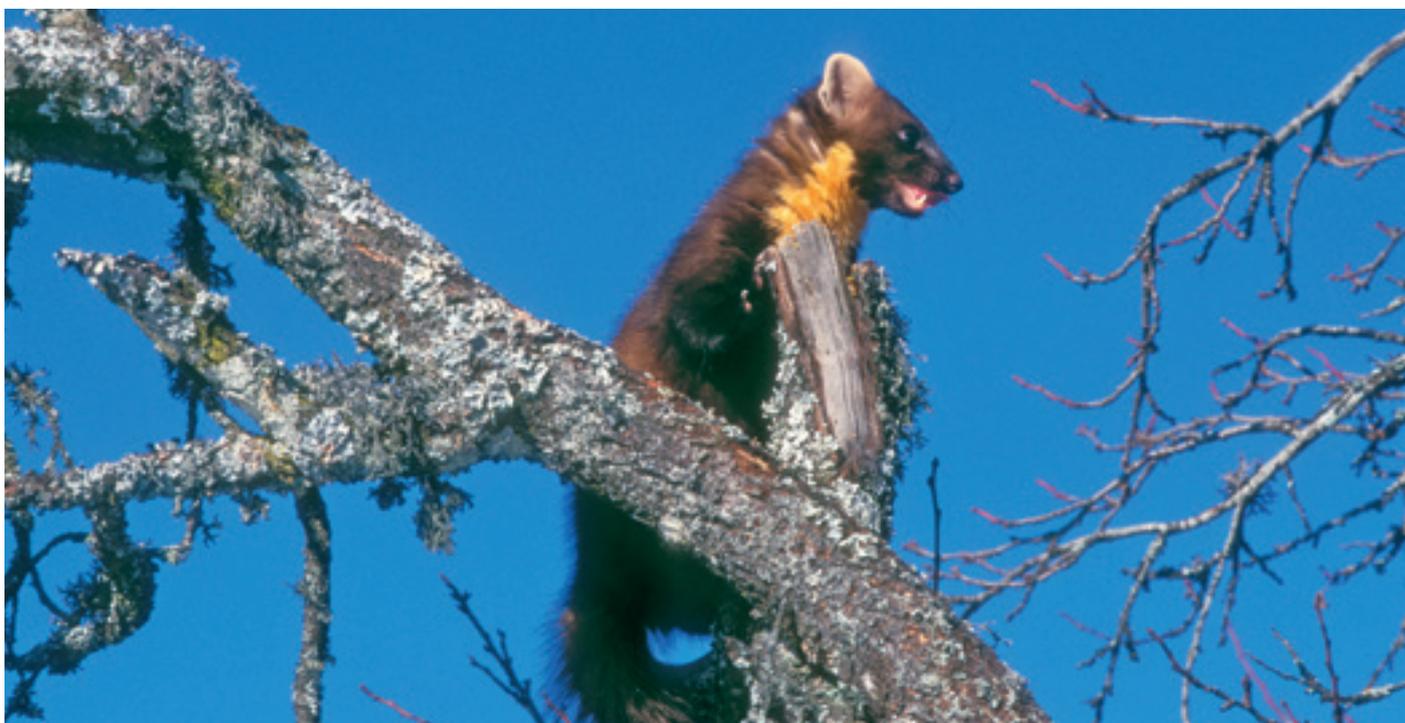
Ouverte à tous dès l'âge de 16 ans, cette formation ne nécessite pas le permis de chasser, et permet de découvrir une nouvelle facette des arts de la chasse, tout en apportant un service à la population et à la faune par la régulation d'espèces qui posent de nombreux problèmes.



© P.Rochte

Une formation de recyclage est proposée en juin, à destination des piégeurs et autres bénévoles en charge de la régulation des espèces nuisibles.

Elle se déroule en demi-journée sur le terrain de Cornier et accueille près de 50 personnes pour un perfectionnement sur les pratiques du piégeage et aussi la régulation des corneilles au fusil : la dizaine de formateurs bénévoles, piégeurs de l'Association départementale ou Gardes particuliers spécialistes, a dispensé en 2016 tous ses « trucs et astuces » sur les différentes techniques de piégeage sur le sentier de formation. Sous leurs conseils, les piégeurs se sont exercés à la manipulation des différents pièges, commentée avec détails et rappels réglementaires pour une utilisation optimum.



© B.Bellon

EN 2016, UNE TRENTAINE DE CANDIDATS ONT SUIVI LA FORMATION « PIÉGEAGE » DISPENSÉE PAR LA FÉDÉRATION, L'ONCFS ET L'ASSOCIATION DES PIÉGEURS DE HAUTE SAVOIE

PRÉVENTION DE LA SÉCURITÉ



3000 CHEFS D'ÉQUIPES DE CHASSE COLLECTIVES FORMÉS



© E. Coudurier

Dans le cadre du renforcement de certaines mesures du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, le conseil d'administration a souhaité compléter la formation de l'ensemble des chefs d'équipes constituées de plus de 5 chasseurs, à compter de l'ouverture de la saison de chasse 2016.

L'objectif : **renforcer la prévention de la sécurité lors des chasses collectives, aider les chefs d'équipe à mieux prendre la mesure de leur responsabilité, les sensibiliser et mieux les accompagner dans l'encadrement des chasseurs.**

Responsabilités, règles fondamentales de sécurité, consignes générales d'organisation d'une chasse collective et de comportement de chacun, relation avec les autres usagers de la nature ont été abordées dans le détail avec des exemples et illustrations précises.

Ces sessions ont contribué à rehausser le niveau de vigilance, la nécessaire prise de conscience des règles et des consignes de sécurité à respecter et un partage serein des espaces naturels avec les nombreux autres usagers qui les fréquentent en Haute-Savoie.

RENFORCEMENT DES MESURES D'ORGANISATION DE LA CHASSE

Des nouvelles dispositions ont été travaillées au printemps 2016 en faveur de la sécurité et d'un meilleur partage de la nature. Elles ont pour mission première de faciliter la cohabitation entre les chasseurs et les autres utilisateurs de la nature.

Deux axes ont présidé à l'élaboration de ces nouvelles dispositions :

1) La **mise en place de zones à réglementation spécifique** dans le but de restructurer la pratique cynégétique dans le temps et l'espace.

2) Le **renforcement des règles de sécurité** dans le cadre du Schéma Départemental de Gestion

Cynégétique (dispositif de visualisation, tenue du carnet de battue, formation des chefs d'équipes, implantation obligatoire de panneaux de signalisation temporaires d'action de chasse collectives, mise en place de panneaux permanents d'information sur les jours de chasse en vigueur, renforcement du pouvoir de sanction du président au sein des associations de chasse...).

Après quelques mois de mise en pratique, le retour est satisfaisant, l'adhésion des chasseurs a été exemplaire et ils ont très largement témoigné de leur prise de conscience et de leur rigueur dans la pratique de leur passion.



© G Coursat

UNE INFORMATION DE TERRAIN À GRANDE ÉCHELLE POUR LE PUBLIC

L'année 2016 marque un nouveau tournant en direction du partage de la nature.

La volonté de la Fédération: informer davantage le grand public sur la pratique de la chasse en Haute-Savoie. Un grand nombre d'utilisateurs ont fait part de ce besoin. Ils réclament généralement et simplement un accès à l'information.

La Fédération a mis en place trois outils, devenus indispensables pour favoriser cette cohabitation :

Un panneau permanent visant à afficher les horaires et jours de chasse de chaque commune sur les principaux départs de sentiers de randonnée. Un très bon retour des usagers a été relevé quant à l'utilité de ces panneaux. Ils demeurent généraux et l'ap-

plication smartphone est un excellent outil complémentaire pour préciser les choses et répondre aux questions. On peut simplement regretter l'incivilité et la dégradation, le vol de certains de ces panneaux.

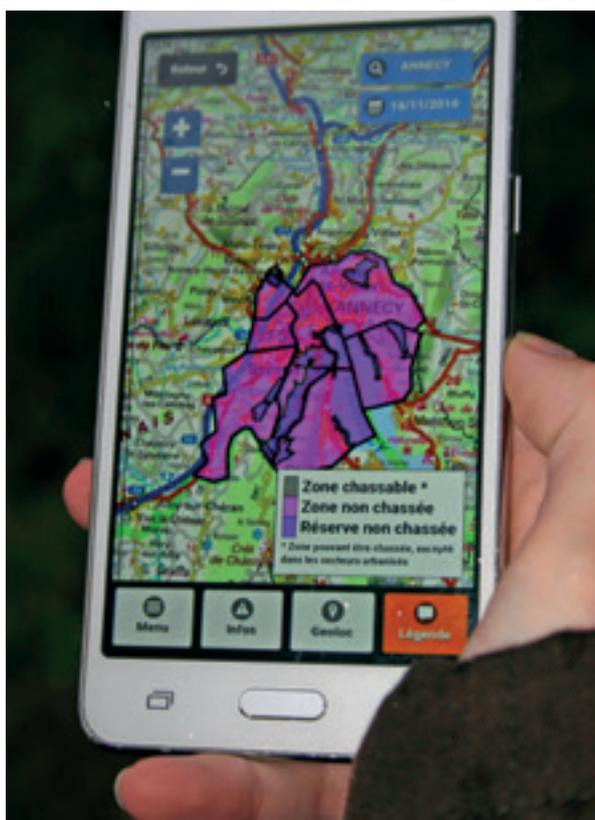
La pose de panneaux temporaires « chasse en cours » désormais obligatoires sur les axes principaux de fréquentation. Installés au début de toute action de chasse collective et retirés à la fin, ils ont une vocation informative et de prudence. Ils n'interdisent pas la pratique d'autres activités.

L'application smartphone permet enfin à chaque usager de connaître instantanément les jours de chasse par commune et de repérer les secteurs où l'exercice de la chasse est limité.



L'APPLICATION : PLUS DE 20000 RECHERCHES ONT ÉTÉ EFFECTUÉES ET PLUS DE 3000 PERSONNES L'ONT TÉLÉCHARGÉES

UNE APPLICATION SMARTPHONE INÉDITE ET NOVATRICE : AU SERVICE DU PARTAGE DE LA NATURE



L'application smartphone, c'est la nouveauté départementale mise au point par la Fédération en 2016.

Elle permet désormais à tout détenteur d'un smartphone de connaître gratuitement et instantanément les jours de chasse par commune mais aussi de localiser précisément sur une carte géographique les zones où l'exercice de la chasse est limité.

Et pour ceux qui n'ont pas de smartphone ? Une interface informatique (www.partage-et-nature.fr) existe.

La Fédération souhaite proposer cet outil aux autres fédérations et au niveau national dans l'avenir.

Les services préfectoraux ont conçu une page internet dédiée aux nouvelles dispositions relatives à la chasse et à la sécurité sur le département. Il est également possible d'y trouver les jours de chasse par commune et le lien internet de l'application smartphone.

<http://www.haute-savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Chasse-peche/Chasse-et-securite>

Cet outil novateur a vocation à favoriser une meilleure cohabitation entre les différents utilisateurs de la nature.

PARTAGE DE L'ESPACE: UNE MISSION NATIONALE EN PERSPECTIVE



© G Coursat



La Fédération Nationale des Chasseurs a créé un groupe de travail, piloté par le Président André Mugnier, sur la sécurité et le partage de l'espace.

Ce comité de réflexion sera composé de présidents de professionnels de la FDC. Il sera animé par Laurent Courbois de la FNC et Eric Coudurier de la Fédération de Haute-Savoie.

Le premier objectif est de réaliser un état des lieux des différentes mesures existantes en France à travers l'analyse des arrêtés préfectoraux d'ouverture de la chasse et des schémas départementaux de gestion cynégétiques. De par la grande diversité des territoires de chasse, il existe en effet une grande diversité d'actions en faveur de la sécurité et de communication auprès des autres utilisateurs de la nature.

Ce groupe est appelé à élaborer une boîte à outils qui sera mise à disposition des fédérations des chasseurs. L'objectif à terme sera la mise en œuvre d'une nouvelle réglementation en la matière mais en laissant le choix aux départements des mesures répondant à leurs attentes.

Cette mission s'échelonne sur deux années avec une présentation des conclusions par le Président Mugnier lors du congrès de la FNC en 2018.

RÉHABILITATION DE L'ALPAGE D'UBINE À VACHERESSE

L'alpage d'Ubine (commune de Vacheresse), en lien avec celui de Mens (Commune de la Chapelle d'Abondance), constitue un des plus beaux « spots » de la présence du tétras-lyre dans le Chablais. On note une diminution significative du nombre d'oiseaux, qui ne peut être attribuée à la chasse car les prélèvements sont modestes. Les milieux favorables se referment, du fait d'une trop faible pression pastorale.

Conscient de ces enjeux, William Cartotto président de l'ACCA de Vacheresse, en lien avec les services de la fédération des chasseurs, a contacté la municipalité et l'Association Foncière Pastorale (AFP) d'Ubine pour les sensibiliser à une nécessaire réouverture de ces milieux. Une cartographie des zones favorables à la reproduction avait été réalisée par la Fédération à la demande de la communauté de commune de la Vallée

d'Abondance, dans le cadre de Natura 2000 (Site des Cornettes de Bise).

Une convention a été signée entre la commune de Vacheresse, l'ACCA et la Fédération pour financer les travaux envisagés et confier leur suivi à l'AFP d'Ubine. Le montant global de l'opération

est conséquent et s'élève à 44 452 €. Une entreprise locale a été retenue et a réalisé les travaux entre l'automne 2015 et l'automne 2016. Deux pistes d'accès ont été créées et l'une d'elle permettra notamment l'accès aux parties les plus hautes de l'alpage, par l'agriculteur.

L'un des enjeux majeurs pour demain est de s'assurer que la pression pastorale sera suffisante pour l'alpage d'Ubine. La bonne collaboration entre l'ACCA de Vacheresse, la municipalité et l'AFP d'Ubine doit maintenant être étendue à l'exploitant agricole qui occupe l'alpage.



© J.J. Pasquier

ACTEUR DES SITES NATURA 2000

Cette année, la Fédération et ses élus ont participé à diverses réunions et comités de pilotage des sites Natura 2000 des Aravis, des Usses, du Haut-Giffre et du Gavot, ces deux derniers ayant vu en 2016 leur « DOCOB » (document d'objectifs) rédigés et proposés pour validation. Un document concret afin de s'assurer de la bonne prise en compte

des enjeux faunistiques et activités cynégétiques, et de proposer des actions en faveur de leur préservation.

Cependant, en raison des restrictions financières appliquées par l'État au titre des dossiers Natura 2000, une grande majorité des actions d'acquisitions des connaissances et études proposées par la Fédération ont vu leur avancée stoppée

(diagnostics des habitats du tétras lyre, mise en place de plans pastoraux en partenariat avec la SEA, etc.), la priorité ayant été donnée aux actions d'animation et de sensibilisation.



© G. Coursat

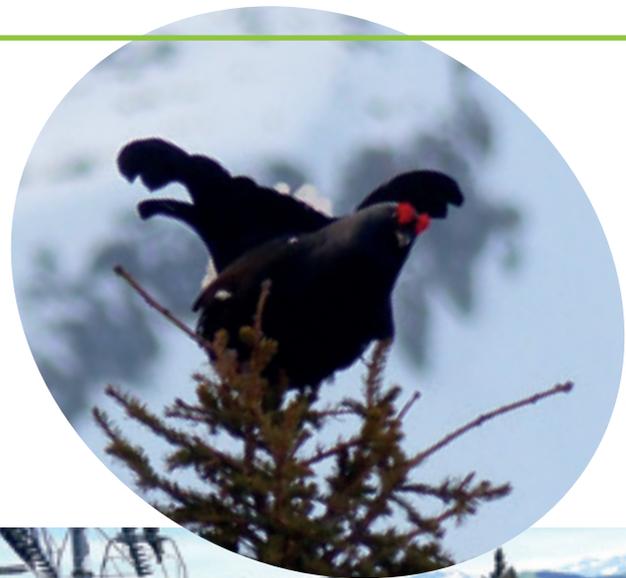
LES DIAGNOSTICS D'HABITATS DU TÉTRAS-LYRE

Dans le cadre de l'Observatoire mis en place dans la vallée de Chamonix, plusieurs projets de travaux sur les remontées mécaniques ont amené la Fédération à réaliser des **inventaires de terrain**, sur les **domaines de la vallée : la Flégère, le Brévent, Balme, Montenvers et Megève**. Ainsi, les habitats de reproduction du tétras lyre, ses zones d'hivernage et l'impact des activités humaines sur ces zones ont été répertoriés pour l'ensemble des sites.

Cet important travail d'investigation respecte une méthode d'inventaire développée dans le cadre du Plan Régional Tétrás Lyre, protocole standardisé, mis en œuvre par toutes les structures travaillant sur la problématique de sauvegarde de l'espèce.

D'autres sites ont également été diagnostiqués, et notamment **La Clusaz, Manigod, Croix Fry, Merdassier et St Jean d'Aulps dans le cadre du programme européen Life Gyphelp**. Les secteurs de **Samoëns / Gers, et Avoriaz / Morzine, les Gets**, suite aux demandes du domaine skiable du **Grand Massif et des Portes du Soleil**.

Ces études permettent d'**accompagner les gestionnaires des domaines dans leurs projets d'aménagement**, de les conseiller et ainsi de veiller à la bonne prise en compte des enjeux environnementaux.



© J. Chaumontet



© J. Chaumontet

RECENSEMENT DES COLLISIONS AVEC LA FAUNE SAUVAGE

La connaissance des points de collisions routières avec la faune sauvage est un travail engagé de longue date par la Fédération. Elle a permis d'afficher les chasseurs comme des spécialistes avérés des corridors biologiques de la faune sauvage.

Afin d'améliorer encore cette excellence, **une application smartphone dédiée vient d'être développée par les chasseurs et soutenue par la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes : «Vigifaune»**.

«Vigifaune» est une plateforme internet et une application smartphone développée par les chasseurs mais destinée au

grand public pour recenser les tronçons routiers dangereux pour la faune sauvage.

Le développement de cette application fait partie d'un projet multipartenarial destiné à identifier les zones de conflits entre les infrastructures routières et les déplacements de la faune sauvage. Ce projet est basé sur une démarche participative. Chacun pourra, moyennant le téléchargement de «Vigifaune» (disponible gratuitement sur le play-store pour Android et l'apple-store pour iOS), renseigner la base de données.



© G. Brochier

Cette application se veut simple d'utilisation. Elle permet à son utilisateur, en un simple clic, d'enregistrer automatiquement la date et la position GPS d'une collision routière constatée. Chaque utilisateur renseignera également l'espèce et éventuellement l'âge et le sexe, ainsi que le type de route concerné. La possibilité de joindre une photographie est un plus intéressant qui peut permettre de vérifier les informations a posteriori.

Ces informations cumulées et analysées seront précieuses pour la Fédération qui pourra, grâce aux données collectées et en permanence, évaluer les situations, améliorer ses connaissances sur les continuités écologiques et les lieux de transit de la faune sauvage, alerter les gestionnaires des réseaux routiers et contribuer plus efficacement encore à la prévention de ces collisions.

LES CHASSEURS DE LA HAUTE-SAVOIE, ACTEURS DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Les pressions humaines (industrialisation, urbanisation, intensification agricole) ont de lourdes conséquences sur les espaces naturels et la vie sauvage, particulièrement en Haute-Savoie. Il est aujourd'hui impératif de préserver ce capital tout en préservant aussi nos activités humaines.

Cette préservation est rendue possible grâce à la **Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage**, fondation reconnue d'utilité publique et œuvrant depuis le début des années 1980 en faveur de l'acquisition de territoires remarquables.

Les chasseurs haut-savoyards aux côtés de 83 autres fédérations départementales participent au financement de ces acquisitions et ont été d'ailleurs parmi les premiers à s'engager dans cette démarche de protection des milieux.

Zones humides, étangs, prairies sèches, friches et teppes, alpages, prés et forêts de montagne, autant de sites précis dont la richesse floristique, l'intérêt écologique et faunistique est certain et désormais protégés.

Sur la commune de Thônes par exemple, **18 hectares ont été acquis en 2003 sur les versants boisés de la vallée du Sappey**.

Ce site comprend d'anciennes prairies de fauche menacées par la déprise agricole et une forêt de hêtres et sapins d'altitude

PLUS DE 100 HECTARES
RÉPARTIS EN 18 SITES
GÉRÉS PAR LA FÉDÉRATION
DÉPARTEMENTALE DES
CHASSEURS ET LES
ASSOCIATIONS COMMUNALES DE
CHASSE CONCERNÉES

accueillant une faune de montagne diversifiée : chamois, chevreuil, cerf, sanglier, gélinotte, bécasse... L'objectif de cette acquisition a été d'une part de favoriser un boisement diversifié sur les parcelles forestières avec différentes essences, de réouvrir des anciennes prairies et d'entretenir celles existantes, et de canaliser les promeneurs en dehors des zones sensibles pour la faune. Le secteur constitue une zone de refuge, notamment en hiver. Une convention a donc été signée entre la Fondation, la Fédération et l'ACCA afin de mettre en place **un plan de gestion du site qui permet le maintien durable de sa valeur naturaliste**.



LIFE GYP'HELP

Prévention des collisions avec les câbles de téléskis :

La Fédération des Chasseurs est partenaire d'Asters dans le programme européen « Life Gyp'Help », qui cherche à limiter les causes de mortalité du gypaète. La connaissance et l'expérience des chasseurs en matière de collisions des tétras avec les câbles de remontées mécaniques a été sollicitée, pour apporter leur compétence aux côtés des Parcs Nationaux de la Vanoise et du Mercantour, en vue d'améliorer les dispositifs existants à ce jour, disponibles pour les câbles de téléskis (flotteur) ou de télésiège (pince birdmark suédoise).

Olivier Tonin, plasturgiste d'Oyonnax, a mis son entreprise à disposition du groupe Life, pour étudier, fabriquer et désormais distribuer un nouveau type de flotteur destiné aux câbles de téléskis, qui réponde aux exigences des cahiers des charges techniques et environnementales

Par l'entremise du Président de l'ACCA de St Jean d'Aulps, la Fédération pu obtenir l'accord de Christian Vigezzi, directeur de la station de la Grande Terche (les Portes du Soleil), pour installer en janvier 2016 le matériel sur le tout nouveau télésiège des Têtes, qui traverse des zones à risque de percussions par les oiseaux.



© P. Roche



Prévention de l'intoxication par le plomb :

Le volet « empoisonnement » sollicite également l'attention des chasseurs car il présente le plomb des munitions de grande chasse comme une cause potentielle d'intoxication : ingéré par erreur par les grands rapaces, il provoque des troubles nerveux mortels une fois dissous par leurs puissants sucs gastriques. La Fédération a choisi d'accompagner Asters dans son programme de 3 manières :

- Définir la pratique de la chasse en montagne : par une enquête auprès des ACCA concernées.

- Évaluer l'efficacité des munitions de substitution : en partenariat avec les associations nationales et départementales des chasseurs de grands gibiers et le docteur C. Gremse.

- Étudier la part relative du plomb de chasse dans l'environnement. En septembre 2016, une rencontre avec les fonctionnaires et le bureau d'étude de la mission «Life gypaète» de la Commission Européenne a permis de tirer les premières conclusions : un bilan très positif est ressorti des différents programmes engagés, dont l'important travail de diagnostics d'habitats de reproduction et d'hivernage du tétras-lyre réalisé par la Fédération des Chasseurs au cours des années 2015 et 2016.

Le programme Life se terminera en 2018 par un colloque de présentation des résultats.

PARTENARIAT AVEC LES STATIONS DE SKI

Le rapport DREAL, publié au cours des années 2000, tire la sonnette d'alarme en soulignant que les études d'impacts en montagne ne respectent pas les exigences attendues pour ce type de document.

En parallèle, le Plan d'Action Régional d'Actions en faveur du Tétras-Lyre paru en 2009 avait parmi ses objectifs la volonté de rapprocher les acteurs de l'environnement avec ceux des stations de sport d'hiver.

Ce plan d'action a permis de discuter notamment avec le syndicat national des remontées mécaniques et de faire tomber beaucoup de barrières pour aboutir à un travail en partenariat et en confiance mutuelle. Cette collaboration a été facilitée aussi grâce à la mise en place des diagnostics habitats du tétras lyre sous l'impulsion des fédérations des chasseurs ciblant précisément les enjeux et donnant un professionnalisme certain aux constats et aux propositions faites.

À la faveur de ces nombreux partenariats, des **opérations de mise en défend en hiver**, de **débroussaillage**, de suivi du lagopède alpin, de **visualisation des câbles dangereux** et de **communication** ont pu être proposées et validées.



© L. Pereira

AMÉNAGEMENT ET SUIVI DE PASSAGES À FAUNE

Partenaire privilégié des gestionnaires d'infrastructures routières pour les questions de continuités écologiques et déplacements de la faune, la Fédération des Chasseurs de Haute-Savoie travaille sur pas moins de trois ouvrages dans le département :

L'écopont des Voirons, à Cranves Sales.

Le suivi de son utilisation par la faune, commandé par la DREAL, a débuté en 2015, et se poursuivra jusqu'en mars 2017. Il est basé sur l'utilisation de 3 pièges photographiques, qui ont permis d'obtenir plus de 800 événements photos d'animaux (cerfs, chevreuils, renards, sangliers, etc.).

Le projet d'écopont de Viry, au-dessus de l'A40.

ATMB et le Canton Suisse de Genève, ont sollicité la Fédération et la SARL pour réaliser un état des lieux « pré-travaux » du secteur de l'ouvrage qui permettra à terme de recréer un corridor écologique dans le secteur du Genevois. Avec plus de 900 événements photos réalisés à l'aide de pièges photographiques en seulement 3 mois de suivi, les résultats sont plus que satisfaisants, et ont permis de répondre aux interrogations sur la pertinence de l'emplacement du passage et les populations animales susceptibles de l'emprunter.



© FDC 74

Ce suivi a également permis de poser les bases d'un suivi, facteur efficace de cet ouvrage, mettant toutes les clés dans les mains des commanditaires pour assurer la pérennité du suivi une fois l'ouvrage construit.

Le passage à faune inférieur de Marignier.

Issu du travail conduit à propos du contournement routier de la commune afin de répondre à une problématique de trafic toujours plus important, cet ouvrage a été mis en place en fin d'année sur le secteur du carrefour giratoire de la RD26. Il s'agit d'un tunnel passant sous la départementale et permettant aux animaux de circuler librement le long de l'Arve sans avoir à traverser la route. Mandatée pour apporter son expertise, la Fédération a également proposé la mise en place d'un suivi de l'utilisation de l'ouvrage.



L'écopont de Cranves-Sales

© C. Pedrotti et F. Louis

UN PROJET D'UN NOUVEL ÉCOPONT EST À L'ÉTUDE SUR L'A40 À VOUGY, AFIN DE RELIER LES MASSIFS DU MÔLE ET DU BARGY

CONTRIBUTIONS AUX OBSERVATOIRES DES DOMAINES SKIABLES



Une étude d'impact est requise dès lors qu'un aménagement répond à un certain nombre de critères fixés par l'autorité environnementale (DREAL). Ainsi les gestionnaires des remontées mécaniques réalisent régulièrement des études d'impact dans lesquelles ils incluent un très grand nombre d'aspects pour en faire l'évaluation.

Régulièrement, le manque de données naturalistes nécessite des compléments d'études, qui reportent d'autant la réalisation des projets avec souvent, à la clé, des mesures compensatoires coûteuses dont l'efficacité n'est que trop rarement évaluée. Bien que les études préalables répondent aux cahiers des charges, la réalisation de nouvelles installations engendrent régulièrement des tensions chez les habitants, pour qui le domaine skiable constitue un outil de travail, mais aussi un cadre de vie.

Les Observatoires de l'Environnement trouvent leur genèse dans ces différents constats. Il s'agit d'un outil visant à collecter les données requises bien en amont des projets et à rassembler les différents acteurs afin de pouvoir anticiper l'impact et faire en sorte de l'éviter. De ce fait, l'environnement n'est plus une variable contraignante mais un paramètre qui va guider la stratégie de développement du gestionnaire. Très souvent les Observatoires se fixent des espèces ou des milieux indicateurs pour concentrer leurs efforts et ne pas trop se disperser. Ce sont souvent des espèces « parapluie » comme le tétras lyre.

Nombreux sont les grands domaines qui franchissent le pas. Dès 2007, Flaine a été la première station à utiliser officiellement cette logique, suivi en 2014 par la Compagnie du Mont Blanc et Avoriaz. D'autres sont en cours de réflexion, car les gestionnaires ne s'y sont pas trompés : l'observatoire, au-delà des enjeux environnementaux, leur permet de gagner en lisibilité grâce aux échanges et à l'acquisition de données bien en amont.



LE TRAITEMENT DES DÉCHETS DE LA VENAISON

Aujourd'hui, seuls les habitants des Communautés de Communes de la Vallée de Thônes et du Pays du Mont-Blanc disposent de solutions pour traiter les déchets de la venaison. Pour rappel, les chasseurs sont tenus de mettre en place une gestion des déchets de venaison dès lors qu'ils excèdent 40kg. De même, une commune est chargée de récupérer, via l'équarrisseur, les animaux percutés sur la route dès lors que leur poids excède 40kg.

Les discussions et les concertations avec les collectivités locales ont débuté dès 2015 et se sont poursuivies en 2016. Néanmoins, les bouleversements dans l'attribution de la compétence déchet entre la Région et le Département, les fusions intercommunales et les coûts d'équarrissage ont ralenti l'avancée du projet. Toutefois, l'appui de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) sur ce dossier et les rencontres réalisées ont permis une prise de conscience générale de cette problématique actuelle et à venir.

La Fédération espère, selon le succès des dispositifs, équiper la majeure partie du département au cours des 3 prochaines années,

suivant un échéancier d'une dizaine de communautés de communes équipées par années. Ce programme ambitieux ne pourra se faire sans l'aide de la Région et du Département puisque le projet représente un coût d'investissement de plus de 290 000€ qui intègre aussi des préoccupations sanitaires et de cohabitation avec l'espace public.

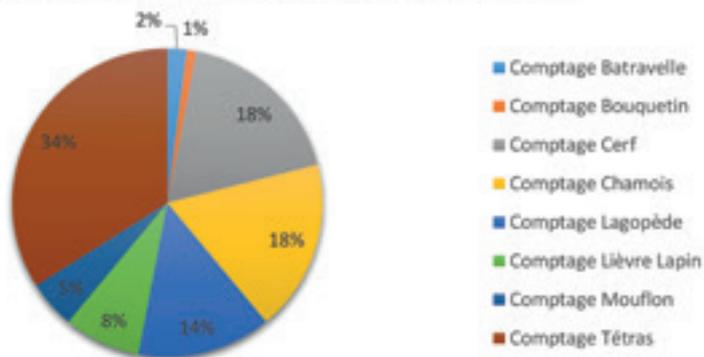


2017 devrait, sous réserve de l'obtention des financements, voir émerger également des dispositifs permettant de centraliser les déchets et de les faire collecter par un équarrisseur. La Fédération préconise le recours à la congélation des déchets en donnant aux ACCA/AICA un accès aux dispositifs adéquats afin de prévenir les risques sanitaires et olfactifs, tout en réduisant considérablement les fréquences de collecte et donc les coûts de l'équarrissage.

LA QUANTITÉ DE DÉCHETS PRODUITE PAR LE TRAITEMENT DE LA VENAISON SERAIT D'AU MOINS 80 TONNES

ANIMATION TECHNIQUE

Répartition des comptages par espèces



129 JOURS DÉDIÉS AUX
OPÉRATIONS DE COMPTAGE
ET DE DÉNOMBREMENT DE LA
FAUNE SAUVAGE

LES SUIVIS DE LA FAUNE SAUVAGE

Le suivi de la faune sauvage est une action indispensable au bon suivi de l'état des populations d'ongulés sauvages ou de galliformes de plaine et montagne. Souvent méconnu du grand-public, les chasseurs font partie des premiers observateurs de la faune sauvage. Chaque année, ils consacrent de très nombreuses heures à observer, scruter, compter dans la nature et analyser les chiffres. Ces éléments servent à ajuster les prélèvements effectués par les chasseurs et surveiller l'état sanitaire des populations. Autrefois, la gestion était axée sur le seul développement des effectifs. Aujourd'hui, la donne a changé avec une priorité accordée au maintien de l'équilibre agro sylvo cynégétique. Le rôle du chasseur n'a jamais été aussi crucial pour garantir le maintien d'un nombre d'animaux adapté au milieu dans lequel ils vivent.

Quelques chiffres :

- Plus de **2500 chasseurs** ont participé à ces opérations en **2016**.
- Plus de **4000 cerfs** ont été dénombrés lors des comptages nocturnes.
- Plus de **5000 chamois** ont été observés sur les **10 massifs dénombrés** cette année.

LA GESTION FINE ET EFFICACE DU SANGLIER

Le sanglier, fait l'objet d'une attention très spécifique. Au-delà du plaisir que procure sa chasse, la gestion de l'espèce est délicate et relève souvent du métier « d'équilibriste » entre l'absence d'animaux et une densité trop importante.

De par le mode de vie essentiellement nocturne du sanglier, il n'existe pas de méthode pour compter les populations. Il est donc impossible de prévoir la tendance des effectifs. La tâche est donc plus que délicate quand on sait que son taux de reproduction peut varier du simple au double suivant la quantité de fruits forestiers disponibles en forêt.

Un autre facteur est à prendre en compte, celui des dégâts. Cette espèce est malheureusement très friande des cultures agricoles ou des vers de terre qui sont sous les prairies. Elle occasionne aussi des déprédations qui peuvent vite devenir très problématiques pour les agriculteurs.

La Fédération des Chasseurs s'est donc fixée comme objectif de maîtriser ces dégâts tout en conservant un cheptel de sanglier acceptable par tous. Pour relever ce défi, tout un

réseau est en place avec des responsables sangliers par pays cynégétiques et des lieutenants de louveterie qui veillent à cette situation locale de l'espèce et n'hésitent pas à déployer les outils nécessaires d'intervention.

Un travail partenarial est mené en parallèle avec le monde agricole afin que des clôtures soient posées et des actions réactives menées en cas de problèmes.



© T.Deschamps

LE SUIVI DE LA BÉCASSE DES BOIS EN HAUTE-SAVOIE

Suivi des effectifs nicheurs de bécasse en Haute-Savoie

La base de sondage proposée aux Fédérations couvre les massifs forestiers où l'espèce est susceptible de se reproduire. Un total de 600 points est échantillonné chaque année sur l'ensemble du territoire français. Le tirage au sort des points est réalisé annuellement par le réseau bécasse de l'ONCFS. Les points tirés au sort sont prospectés courant juin par des bénévoles passionnés ainsi que des professionnels de la Fédération et du service départemental de l'ONCFS.

En 2016, le tirage au sort prévoyait la prospection de 15 points à l'échelle du département. 2 points se sont révélés positifs : un sur Bonnevaux avec 2 contacts et un sur Sévrier avec 3 contacts. Parallèlement à ce suivi, les associations cynégétiques départementales (BDF 74 et CNB 73/74/01) organisent régulièrement et bénévolement des sorties d'initiation sur le Massif des Glières. Plusieurs oiseaux sont régulièrement observés ou entendus lors de ces sorties.



© C. Daidosso

Observations de nichées en Haute-Savoie

Plusieurs nichées de bécasses ont été observées en 2016 dans le département : un nid découvert au mois de mars à St André de Boège ; 4 bécasseaux découverts et bagués à Aviernoz; observations d'adultes et de jeunes bécasses déjà volantes pendant les comptages tétras-lyre du mois d'août (Thorens-Glières, Arâches-la-Frasse et Chamonix) et enfin cet automne une jeune bécasse retrouvée dans une volière sur la commune de Bons-en-Chablais. Ces informations remarquables peuvent laisser penser à une saison de reproduction correcte dans notre département.

Baguage d'une nichée – mai 2016

Mi-mai, une nichée de bécasse a été découverte sur les contreforts du massif des Glières, par Éric Jourdan, membre du réseau bécasse 74 et délégué du club national des bécassiers 74.



© T. Berthon

27 SORTIES ONT ÉTÉ RÉALISÉES
AU COURS DE LA SAISON
2015/2016. 94 OISEAUX ONT ÉTÉ
OBSERVÉS ET 22 ONT PU ÊTRE
CAPTURÉS PUIS BAGUÉS

Après avoir obtenu les autorisations nécessaires auprès de l'ONCFS et du président de l'ACCA Thomas Berthon, un bagueur bénévole de la fédération et représentant des bécassiers de France, a procédé au baguage des 4 poussins.

Saison de baguage 2015/2016

De nombreux présidents d'ACCA sont sollicités chaque année pour accepter l'organisation de captures de bécasses sur leur territoire. Elles sont réalisées par une équipe de bagueurs formés et agréés par le réseau bécasse de l'ONCFS.

Centralisées au niveau national, les données recueillies au cours de ces sorties permettent tout d'abord de calculer un Indice d'Abondance Nocturne (IAN), correspondant au nombre d'oiseaux observés par heure de sortie. Le baguage puis le contrôle (recapture) ou la reprise (par le prélèvement à la chasse par exemple), quelques mois ou quelques années plus tard, d'oiseaux déjà bagués nous permet d'estimer des taux de survie et en savoir plus les déplacements de cet oiseau migrateur.

25 sorties ont été réalisées à l'automne 2016 et 22 oiseaux ont pu être bagués. Ces prospections vont se poursuivre jusqu'au printemps 2017.



© C. Daidosso

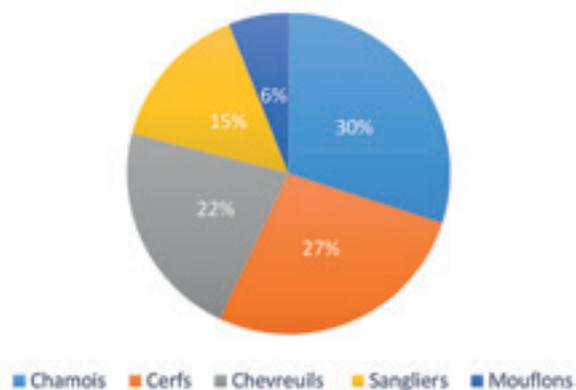
LE DERNIER BAGUAGE DE NICHÉE EN HAUTE-SAVOIE
DATE DES ANNÉES 1980

LA SÉROTHÈQUE: UN OUTIL D'AVENIR POUR LES CHASSEURS

Pour la troisième année consécutive, plusieurs sociétés de chasse volontaires organisent une collecte d'échantillons, réalisée par le chasseur directement après le tir de l'animal, conservés au frais, puis acheminés dans les plus brefs délais vers le laboratoire vétérinaire départemental. En 2014, 27 sociétés ont participé, 200 kits distribués et 63 prélèvements acheminés. Une fois au laboratoire d'analyse, ces prélèvements sont divisés en 10 petites éprouvettes qui seront congelées et conservées précieusement et durablement en laboratoire. En 2015, ce sont 300 kits qui ont été distribués à 33 sociétés et 125 prélèvements acheminés in fine, soit un taux de retour de 41%. A noter cependant que 35 prélèvements de sang n'ont hélas pas été exploitables, attestant de la spécificité et du caractère délicat des actes à accomplir.

En 2016, 300 nouveaux kits ont été dispatchés auprès de 35 sociétés de chasse et de nombreux chasseurs ont été à nouveau sollicités pour contribuer à ce travail de prévention sanitaire. Cette sérothèque a pour vocation de constituer une

banque de données disponibles essentielle, permettant de remonter dans le temps, de mieux comprendre une chute de population pour une espèce, de déterminer si un pathogène s'est introduit dans la faune sauvage depuis plus ou moins longtemps, ou encore de participer le cas échéant à des études scientifiques.



LE SUIVI DES BOUQUETINS

L'implication de la Fédération dans ce dossier porte sur le suivi des populations et l'analyse de l'éventuel impact de la brucellose sur les autres ongulés sauvages présents sur le massif (chamois, cerfs, chevreuils). Le suivi est réalisé à partir d'analyses d'animaux tués à la chasse sur le massif.

Seul le bouquetin du Bargy est concerné par cette pathologie, le dernier cas recensé sur chamois date de 2015. C'est vraisemblablement par voie vénérienne que les bouquetins

contractent la brucellose, même si d'autres pistes sont investiguées. Le rut (novembre-décembre) semble donc être la période de propagation de la maladie au sein des bouquetins du Bargy.

En 2016, la Fédération a participé par ailleurs aux indices pédestres bouquetins estivaux, en parcourant deux itinéraires précis tous les mois, sur le Grand Bargy et l'Almet; peu de bouquetins ont été observés sur ce massif charnière.

En contribuant activement à ce dossier sanitaire, les chasseurs attestent de leur implication dans la gestion de la faune sauvage du département. Pour la cinquième année consécutive, les chasseurs du massif ont également collecté des échantillons de sang sur les animaux tirés à la chasse. Ils ont permis de confirmer que le grand gibier n'est concerné par la brucellose que de façon ponctuelle. Cette année est la troisième sans cas positif sur la faune sauvage, malgré une fausse alerte sur un chamois. Un faux positif sur chamois écarté après contre-expertise. Il est bon de rappeler que les deux seuls cas positifs à la brucellose datent de 2013 (1 chamois) et 2012 (1 chamois).

Ces actions devraient être poursuivies, au moins en partie, en 2017, en raison de l'absence de décisions fermes pour éliminer les bouquetins porteurs. Une convention a été signée avec l'ONCFS pour reconduire le suivi jusqu'à la saison 2017/2018.



© J. Chaumontet

**LE TAUX D'INDIVIDUS POSITIFS À LA BRUCELLOSE ÉTAIT DE :
38% EN 2013, 45% EN 2014, 47% EN 2015 ET DEVRAIT ÊTRE ENTRE
40 ET 45 % EN 2016**

LE PLAN DE CHASSE TRIENNAL CHAMOIS

Le plan de chasse triennal chamois a été renouvelé en 2016, après deux cycles, correspondant à la durée du premier schéma de gestion cynégétique. Les unités de gestion chamois ont été mises en place en 1991, puis modifiées en 1995. À cette époque, une évaluation des potentialités en chamois des différents massifs avait été réalisée pour mettre en évidence les marges de progression possibles. Cet effectif potentiel avait été évalué à plus de 15 000 chamois pour la Haute-Savoie.

En 2016, l'effectif de chamois réel (cumul des résultats étalés sur plusieurs années) s'élève à un minimum de 16.112 chamois sur le département, sans que l'effectif réel ne soit connu. Le prélèvement moyen annuel était de 1800 chamois pour le triennal qui s'achève.

Il est apparu nécessaire de simplifier les 47 unités de gestion chamois de 1995. La gestion des plans de chasse pour les autres espèces utilise désormais les pays cynégétiques et il était donc naturel d'envisager la même unité spatiale pour le chamois.

Bien vite, il est apparu que la découpe des pays s'appuyait surtout sur les logiques de vallées et non de massifs, plus logique pour suivre les populations de chamois et leurs répartitions suivant les saisons.

Après réflexion, il a été décidé de regrouper les unités de gestion en grands massifs. On conserve ainsi les nombreux suivis réalisés sur les 20 dernières années et valoriser

d'avantage la gestion du chamois pour les décennies à venir. Par souci de cohérence avec la gestion des autres espèces, la Fédération a également collé au mieux ces regroupements d'unités de gestion avec les pays cynégétiques. 25 massifs ont été validés par le conseil d'administration.

Le plan de chasse triennal chamois 2016-2018 repose bien sur ce nouveau découpage simplifié. Il s'élève, pour cette saison de chasse (qui vient de s'achever) et pour les deux prochaines, à 2378 attributions.

Concrètement, certaines communes ne seront désormais plus découpées en deux, en trois ou même en quatre, avec des attributions propres à chaque massif. Seul reste ce découpage en 25 massifs. Et c'est, selon ces massifs que se fait désormais la répartition des bracelets. Le découpage en secteurs est de la responsabilité des sociétés de chasse et prévus dans le règlement intérieur. De même, les comptages réalisés en commun tous les trois ans se feront à l'échelle de ces massifs, donc à plus vaste échelle.

Certains massifs restent inchangés, comme les Glières ou les Aravis. D'autres sont élargis pour prendre en compte la colonisation sur des secteurs parfois atypiques, comme les bords de Rhône sur le Mont des Princes, ou des secteurs de basse altitude sur les Balcons du Léman.

L'objectif que la Fédération c'est fixé est de lancer une gestion sereine du chamois, avec maintenant des effectifs importants, pour assurer l'avenir à long terme de cette magnifique chasse.



L'IPS CHAMOIS SE MET EN PLACE

Les techniques de suivi des populations animales évoluent. Le chamois n'échappe pas à cette règle. Afin d'améliorer la précision quant à l'évolution de la densité de chamois d'un massif donné, par rapport à sa capacité d'accueil (ressource alimentaire, qualité de l'habitat, tranquillité), la technique dite de l'IPS commence à se mettre en place. Validée par les scientifiques et comparativement à la méthode classique d'approche et affût combinés (qui nécessitait la mobilisation de plusieurs dizaines de personnes sur une matinée au moins), l'IPS apparaît plus léger à mettre en œuvre.

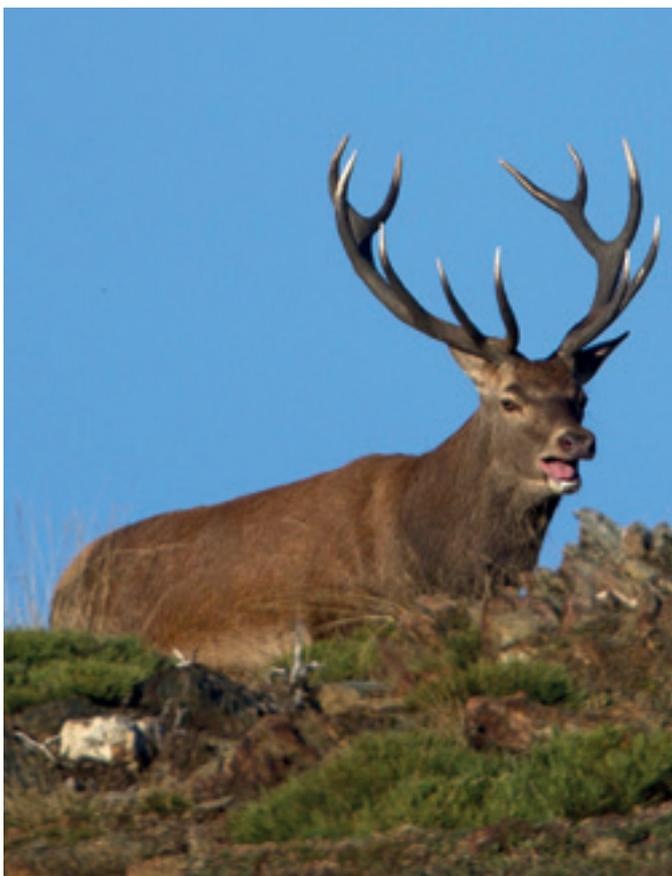
Il consiste à définir des circuits pédestres «échantillons» sur lesquels sont dénombrés les chamois rencontrés. Le nombre de circuits à réaliser est en fonction de la surface du massif à suivre. Chaque circuit ne doit pas excéder deux heures et doit être réalisé annuellement à 4 reprises au cours de l'été. C'est l'évolution du nombre moyen de chamois rencontrés qui permet de suivre l'évolution de la population de chamois. L'IPS est un indicateur de changement écologique à mettre en perspective avec l'évolution du poids moyen des jeunes animaux prélevés à la chasse et la pression exercée par les ongulés sur la flore forestière.

Aujourd'hui en Haute-Savoie, le massif des Bauges et celui du Salève sont les précurseurs et se sont lancés dans l'aventure depuis 3 ans. Ils ont été rejoints en 2016 par le massif du grand Semnoz (Semnoz et Roc des Bœufs).

L'IPS est une technique moderne de suivi des populations de chamois qui permet de suivre plus finement l'évolution des effectifs qui, dans la plus part des massifs de la Haute-Savoie ont atteint des niveaux conséquents.



© T. Chevrier



© D. Gest

LE CERF UNE PRÉOCCUPATION GRANDISSANTE

Le cerf se porte merveilleusement bien en Haute-Savoie. Son adaptation à la montagne est incroyable et lui permet d'asseoir très sûrement sa présence sur les pentes des hautes terres alpines. Dans certaines vallées, des conflits avec les agriculteurs et les forestiers apparaissent. Conscients que la gestion de l'abondance remplace peu à peu la gestion de la pénurie, les chasseurs poursuivent leurs efforts de prélèvements pour maintenir l'équilibre avec les intérêts agricoles et forestiers.

En 2016 le plan de chasse cerf a encore augmenté et approche les 1700 animaux. L'assouplissement des règles de prélèvement devrait permettre d'améliorer encore sa réalisation.

La recherche de l'équilibre entre la forêt, la production agricole et le gibier est un engagement.

Dans ce contexte le cerf est une espèce «surveillée» de près. Chaque année, au printemps, plus de 120 circuits nocturnes sont réalisés à 4 reprises pour suivre l'évolution des populations de cerfs présentes sur le département. Cela représente près de 15000 kilomètres.

CRÉATION D'UNE ZONE D'ACTIVITÉ COMMERCIALE EN SEMINE LES CHASSEURS OBTIENNENT UN CORRIDOR ÉCOLOGIQUE POUR LA FAUNE

Sous l'impulsion du Président Rannard de la communauté de communes, les communes de Chêne en Semine et Clarafond se sont associées pour développer une zone d'activité située à la sortie du péage autoroutier d'Eloise. Elle va couvrir plusieurs dizaines d'hectares de forêt humide : la ZAC de la Croisée.

Si l'installation de la première tranche a été bien accueillie, le défrichage de la seconde partie a soulevé quelques inquiétudes auprès des chasseurs des deux ACCA concernées. En effet, la bordure Sud de l'A40 est colonisée par le cerf, qui fait l'objet d'un suivi par des comptages annuels. Les Présidents d'ACCA de Chêne en Semine et Clarafond se sont rapprochés de la communauté de commune pour connaître les mesures

de précaution et de compensation prévues à la suite des études environnementales.

Les mesures de compensation prévoyaient uniquement une remise en état de boisements humides situés en dehors du site, sur des terrains privés, sans garantie d'efficacité en regard des dommages causés par l'urbanisation de l'espace naturel couvert par la ZAC. Les chasseurs de Chêne, Clarafond et Eloise ont proposé d'étudier la faisabilité de maintenir un cordon naturel entre les grillages de l'A40 et les zones urbanisées.

Les représentants des chasseurs ont avancé l'idée d'utiliser le passage du gazoduc, qui empêche toute construction sur son emprise, et crée une servitude obligatoire.

En Janvier 2016, le Président de la Fédération a adressé un compte rendu à l'ensemble des acteurs, et fait état de conclusions positives en faveur du maintien d'un corridor boisé de plusieurs dizaines de mètres, avec des zones humides, pour conserver le lien écologique entre Vuache et Semine.

Le 17 mai 2016, le Président Rannard a réuni l'ensemble des acteurs à la communauté de communes, pour présenter les différentes mesures de compensation et de préservation qui vont accompagner les aménagements de ZAC.

Ces mesures s'appuient principalement sur le maintien du corridor écologique étudié et négocié par les chasseurs. Ce corridor semble désormais totalement admis, comme partie intégrante du projet de ZAC.

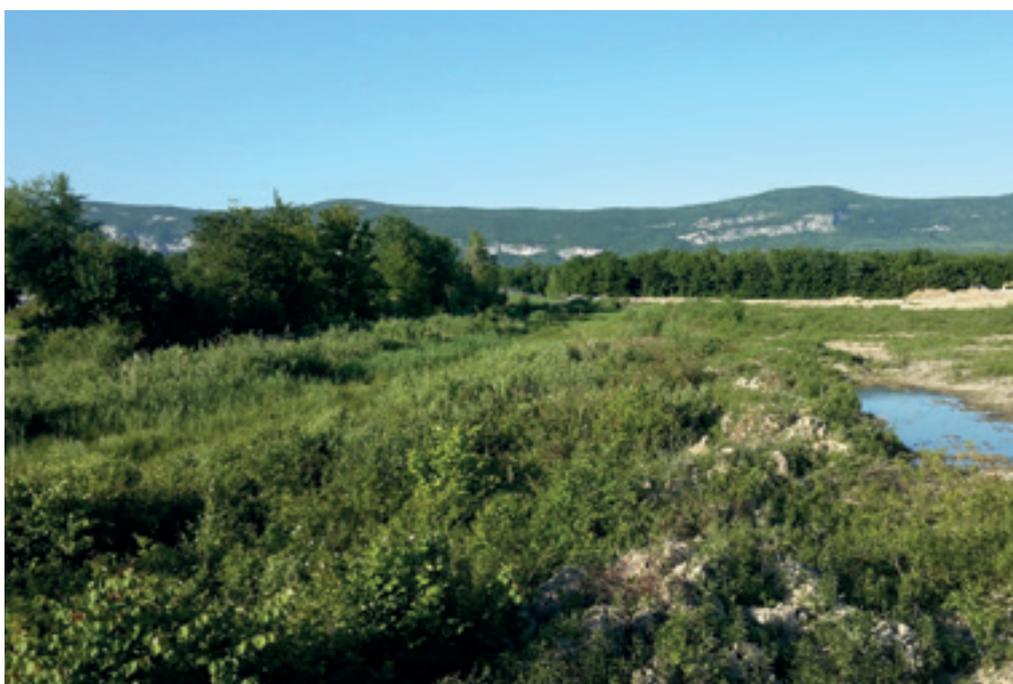
VULGARISATION AU SERVICE DES ACCA



© G.Coursat

Vulgariser les techniques modernes de gestion de la faune sauvage, d'aménagement de territoires ou de préservation de la nature, d'organisation de la chasse ou d'information est un travail quotidien de la Fédération des chasseurs. En contact étroit avec les associations communales de chasse, la Fédération a été à l'initiative de nombreuses réunions et rencontres de terrain qui sont de véritables relais de transmission de savoir-faire.

Une meilleure connaissance de la nature, la recherche permanente de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique ou un partage efficace de l'espace passent par cette sensibilisation des acteurs cynégétiques qui sans cesse mettent à jour leurs connaissances et se remettent en cause pour être des acteurs du territoire efficaces et reconnus.



© P.Roche

DES FAISANS NATURELS EN HAUTE-SAVOIE ? UN PARI EN PASSE D'ÊTRE RELEVÉ...

La Fédération continue à s'investir également en faveur du petit gibier de plaine, là où cela est possible.

Ces réintroductions exceptionnelles de faisans naturels s'achèvent maintenant pour les 7 premières sociétés de 2012, qui dressent un bilan très positif de cette réintroduction. La Fédération compte sur la qualité sans égal de ces oiseaux de souche sauvage, fournis par l'élevage de l'ONCFS des Vindrins.

Une opération de régulation des nuisibles de grande ampleur est menée en parallèle et doit se poursuivre, afin de limiter les pertes, notamment en période de reproduction.

Les renards ont fait l'objet d'une forte pression dans les sociétés, mais c'est avant tout les opérations de régulation des corneilles noires qui ont été spectaculaires et remarquables, jusqu'en Suisse. Si l'été 2014 avait été catastrophique pour la reproduction, celui de 2015 était exceptionnel (5 jeunes par poules) et le dernier dans la moyenne de ce que l'on peut attendre : près de 2 jeunes par

poule. Une forte mobilisation humaine permet ces suivis et est nécessaire pour que l'opération se tienne.

Les chasseurs locaux ont relevé le challenge, avec l'appoint de passionnés venus d'ailleurs pour observer ces faisans sauvages. Ils ont aussi contacté les exploitants agricoles locaux pour leur proposer de mettre en place des cultures dérobées pour ne pas laisser les sols nus. Ces cultures sont de plus en plus fréquentes sur le secteur et permettent aux oiseaux de se cacher des prédateurs tout en leur offrant un couvert de qualité.

En 2016, 4 ACCA supplémentaires (Douvaine, Messery, Excenevex et Massongy) ont rejoint l'aventure, car il s'agit bien d'une véritable aventure environnementale. Avec ces nouveaux territoires, ce sont de nouvelles et belles zones favorables qui viennent renforcer le projet en l'état.



© D.Gest

600 FAISANS SAUVAGES RÉINTRODUITS À LA FIN DE L'ÉTÉ 2013,
700 EN 2014, 750 EN 2015 ET 850 EN 2016

ALPAGE DE PENAILLE : UN SECTEUR À ENJEUX MIS EN DÉFENS À MIEUSSY

En 2015 et 2016, une étude a été réalisée pour la station de ski de Sommand-Praz de Lys et a mis en évidence la nécessité de rechercher des zones de quiétude et de présenter la reproduction des tétras-lyres sur le site.

En effet, le suivi de la reproduction réalisé depuis plusieurs années sur Sommand indiquait que la zone favorable de «Penaille» perdait son rôle essentiel pour la réussite de

la reproduction. Une seule nichée a été retrouvée fin août 2015 en marge du secteur : le niveau d'alerte a été jugé atteint.

Au cours du premier semestre 2016, plusieurs concertations ont été organisées avec la Mairie de Mieussy, l'ACCA, la SEA et surtout avec le soutien d'Antoine Depardon de la communauté de communes, en charge des alpages. Ce dernier a pris contact avec

l'alpagiste, qui a accepté de collaborer.

Après une visite sur le terrain, un périmètre a été délimité, permettant de répondre aux exigences de la conduite d'un troupeau de 800 moutons.

Au début de l'été, une petite délégation équipée de masses, barres à mine, rouleaux de fils et piquets a installé une clôture sur la partie la plus stratégique pour les tétras-lyre.

C'est lors du comptage de fin août qu'un bilan a pu être réalisé.

Un vrai succès ! 4 nichées ont été trouvées sur la zone, avec en moyenne 2 jeunes par poule. 4 fois plus que l'année précédente, alors que l'été a été moins favorable pour la reproduction de l'espèce.

Un résultat réconfortant et encourageant pour Alain Malgrand, président de l'ACCA, alors que beaucoup de chasseurs avaient un peu «pris en grippe» la présence de moutons... Pas de bovins possibles sur ce site pentu et il faut un minimum d'animaux pour que la présence du berger soit rentable pour le propriétaire.

Un équilibre a été trouvé, entre les intérêts de tous les acteurs, au bénéfice de présence du tétra-lyre sur le site !



POINT SUR LE LOUP ET LE LYNX

EN FRANCE ON
DÉNOMBRE
ENVIRON 300
LOUPS ET 36
MEUTES

Depuis les événements de 2009 sur le massif des Glières, la Fédération des chasseurs s'investit quotidiennement le suivi de ces deux prédateurs. Le lynx fait aussi l'objet de toutes les attentions de la part de la commission grands-prédateurs de la FNC.

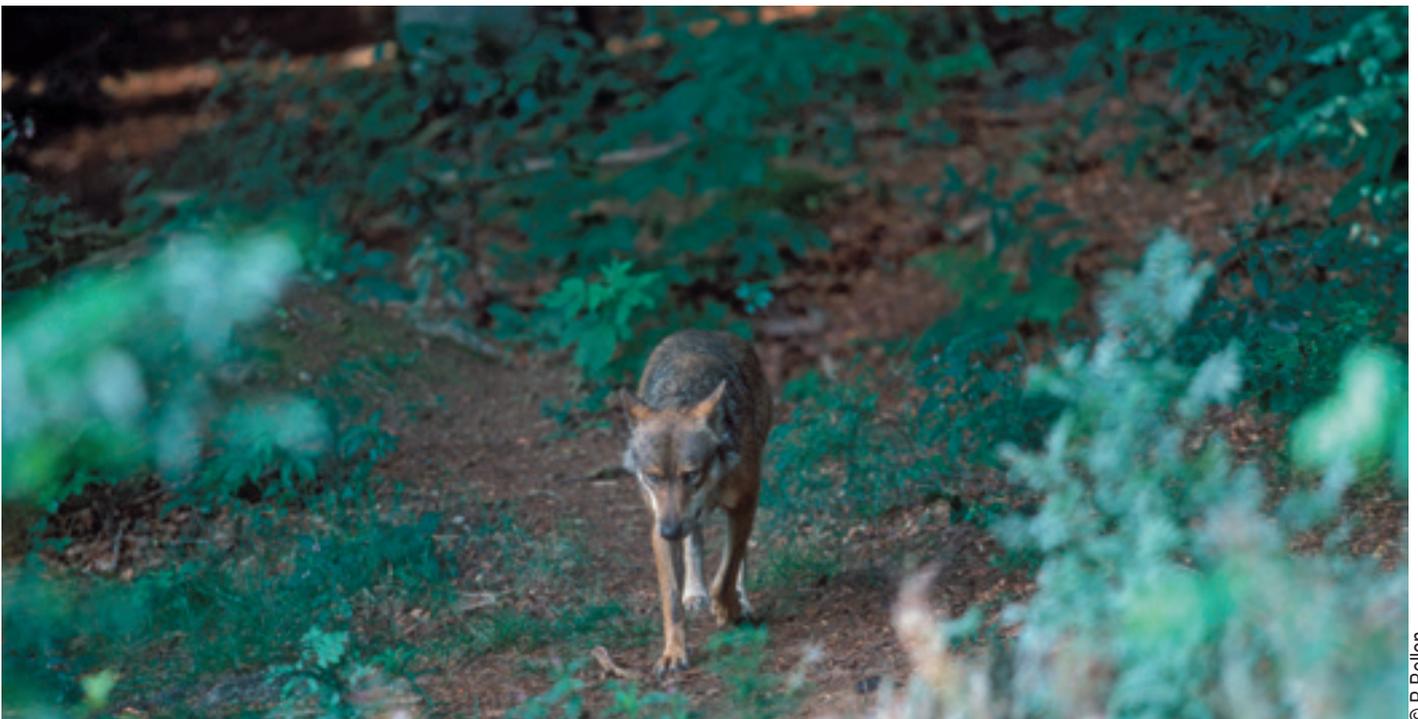
Le loup continue son expansion en France, puisqu'il a colonisé plus d'un quart du pays. Cette augmentation n'est pas sans conséquence pour le monde de l'élevage. En 2016, le coût des mesures de protection a dépassé les 23 millions d'euros, auquel s'ajoutent les indemnisations pour les animaux prédatés, soit 2.5 millions d'euros. De ce fait, la réglementation s'assouplit pour favoriser la défense des troupeaux mais aussi réguler la population de loups. Devant l'extension de l'espèce, le ministère de l'environnement réfléchit à de nouvelles solutions comme la mise en place d'une gestion différenciée suivant la sensibilité des territoires. En Haute-Savoie, la situation est plus calme avec la présence d'une seule meute sur les Glières qui se compose de 2 à 3 loups.

Le lynx, espèce reine de la discrétion est présente depuis de nombreuses années en Haute-Savoie. Depuis une ou deux années, les observations se multiplient principalement sur les massifs de l'avant pays en liaison avec le Jura (massif du Vuache, Semine, Salève, Voirons...). On constate sur ces massifs une



© B.Bellon

diminution des populations de chevreuils et de chamois, signe que le prédateur est très actif sur ces montagnes. Depuis quelques années, dans le canton de Vaud et dans le Jura français, on s'inquiète de l'augmentation des densités de lynx. Il semble que cette hausse se fasse au dépend d'autres mammifères ou oiseaux. Les Fédérations des chasseurs du Jura et du Doubs mènent une étude avec l'ONCFS pour quantifier l'importance de la prédation du lynx sur ces populations proies.



© B.Bellon

DE JUILLET 2015 À JUILLET 2016, 36 LOUPS ONT ÉTÉ PRÉLEVÉS
DONT 17 PAR LES CHASSEURS À LA DEMANDE DE L'ÉTAT.

GESTION DES ESPÈCES CLASSÉES « NUISIBLES » : TOUJOURS PLUS DE CONTRAINTES ADMINISTRATIVES, POUR PLUS DE PROBLÈMES DE TERRAIN

Avec l'application du Décret n° 2012-402 du 23 mars 2012, il appartient désormais de justifier le classement nuisible du renard, et autres pie et corneille :

- Dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publique ;
- Pour assurer la protection de la flore et de la faune ;
- Pour prévenir des dommages importants aux activités agricoles, forestières et aquacoles ;
- Pour prévenir les dommages importants à d'autres formes de propriété, sauf pour les espèces d'oiseaux.

Un Arrêté Ministériel valide le classement pour 3 ans. La dernière décision date du 1^{er} juillet 2015 et prévoit le classement du renard, de la fouine et de la corneille sur la Haute Savoie, en plus des inévitables espèces étrangères qui doivent être éliminés pour éviter notamment une compétition avec la faune locale et sédentaire.

Un cadre administratif est prévu, pour la préparation d'un dossier étayé par deux éléments fondamentaux : le nombre de capture de l'espèce considérée, et l'importance des dégâts commis. C'est à la Fédération des Chasseurs que revient la préparation de la demande, qui est étudiée en formation spécialisée de la Commission Départementale Chasse et Faune Sauvage avant d'être proposée au Ministère de l'Environnement.

Un groupe de travail fédéral, sous la houlette de l'administrateur Maurice Marcet, a étudié une fiche de recueil de plaintes de dégâts, largement diffusée. Cette fiche permet de recueillir les plaintes des particuliers et agriculteurs, pour des dommages subis sur leurs biens ou production, à l'exception des pertes sur la faune sauvage.

Cette fiche est également utile pour répertorier les déprédations de blaireau, espèce non classée nuisible, mais qui voit sa responsabilité régulièrement augmenter, ce qui nécessite une démarche administrative entre la Fédération et les services préfectoraux (DDT), pour permettre aux louvetiers d'effectuer la nécessaire régulation par piège ou tir. Contraintes de temps, nécessité de moyens, pour un résultat perfectible...

Tout au long de l'année 2016, la Fédération a poursuivi sa mission de service public pour préparer le prochain arrêté de 2018, en recueillant, classant et analysant les plaintes transmises régulièrement.



© D. Gest



© D. Gest

POUR LA PÉRIODE 2012/2015, L'ANALYSE DES PLAINTES COLLECTÉES PORTE LE MONTANT DES DÉGÂTS DÉCLARÉS À PRÈS DE 320 000 EUROS POUR 170 DÉCLARATIONS



Instinctivement Nature



“Il arrive que le bon sens soit la chose du monde la plus, sinon partagée, du moins partageable”.

André Glucksmann

Votre épargne doit évoluer
EN MÊME TEMPS QUE VOUS !

RAPPROCHEZ VOUS DES EXPERTS
DU CRÉDIT AGRICOLE DES SAVOIE

CA-DES-SAVOIE.FR OU RDV DANS L'AGENCE LA PLUS PROCHE

